



# Agence de Développement local



Ce formulaire doit être soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



## Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche  
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle  
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)  
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

### Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

### Personnes de contact

Mme Isabelle THOMAS, Attachée

Tél : 081 33 42 78

Courriel : [isabelle.thomas@spw.wallonie.be](mailto:isabelle.thomas@spw.wallonie.be)

M. Geoffrey LECOMTE, Attaché

Tél : 081 33 43 44

Courriel : [geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be](mailto:geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be)

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

Courriel : [steve.marteleur@spw.wallonie.be](mailto:steve.marteleur@spw.wallonie.be)

M. Aurélien JONETTE, Attaché

Tél : 081 33 43 65

Courriel : [aurelien.jonette@spw.wallonie.be](mailto:aurelien.jonette@spw.wallonie.be)

## Agence de Développement local Rapport d'activité

### Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Sur base d'un partenariat de développement local rassemblant secteur public, secteur privé et monde associatif, les agents de développement ont pour mission première d'impulser et de soutenir des projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

Une subvention annuelle peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est d'abord accordé par une commission pour une période de trois ans, renouvelable tous les 6 ans.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- élaborer un plan stratégique selon les modalités ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

### Réglementation

Base légale<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié en dernier lieu par le décret du 13 décembre 2017 et par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2014. .

Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.

## Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).....	3
2. Ressources Humaines.....	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.....	5
4. Partenariat.....	9
5. Définition des priorités.....	10
6. Actions récurrentes.....	74
7. Indicateurs globaux.....	74
8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.....	76
9. Formation continue des agents.....	77
10. Commentaires (facultatif).....	78
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.....	78
12. Protection de la vie privée et voies de recours.....	79

## 1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

### 1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement Local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ASBL

### 1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue de l'Hôtel-de-Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

### 1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

Jean Bertholet

Numéro

6

Boîte

A

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

## 2. Ressources Humaines

### 2.1. Agent employé n°1

M.                      Nom  
 Mme                                            Prénom

Niveau de l'agent  
 Niveau A - universitaire  
 Niveau B - graduat  
 Niveau C - secondaire

Statut  
 Statutaire  
 CDD  
 CDI

Régime de travail  
 Temps plein  
 Temps partiel

Date d'entrée                      Date de sortie  
 /  /                         /  /

Est-ce un agent communal mis à disposition?  
 Oui  
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?  
 Oui  
 Non

### 2.2. Agent employé n°2

M.                      Nom  
 Mme                                            Prénom

Niveau de l'agent  
 Niveau A - universitaire  
 Niveau B - graduat  
 Niveau C - secondaire

Statut  
 Statutaire  
 CDD  
 CDI

Régime de travail  
 Temps plein  
 Temps partiel

Date d'entrée                      Date de sortie  
 /  /                         /  /

Est-ce un agent communal mis à disposition?  
 Oui  
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?  
 Oui  
 Non

### 2.3. Agent employé n°3

M.                      Nom  
 Mme                                            Prénom

Niveau de l'agent  
 Niveau A - universitaire  
 Niveau B - graduat  
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
- CDD
- CDI

Régime de travail

- Temps plein
- Temps partiel

Date d'entrée

01 / 06 / 2020

Date de sortie

/ /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui
- Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

- Oui
- Non

### 3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

#### 3.1. Instance n°1

Nom de l'instance

Comité de pilotage

Rôle de l'instance

Il a pris en charge la définition des axes de développement prioritaires lors de l'élaboration du projet et de la préparation de la demande d'agrément et du renouvellement d'agrément.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Gabriel	Yves	économique
2	Bertemes	Jacques	économique
3	Van Zuylen	Jean-Paul	économique
4	Willem	Jean-Claude	économique
5	Serteyn	Didier	économique
6	Wilkin	Stéphane	économique
7	Ledent	Philippe	économique
8	Billiet	Vincent	économique
9	Christophe	Pierre	économique, touristique et associatif
10	Deblire	Elie	économique, social et public
11	Colson	Isabelle	social
12	Désert	Marie-Henriette	social
13	Noël	Jean-Claude	social
14	Zitella	Pascal	social
15	Van daele	Delphine	social

16	Rouche	Anne-Françoise	culturel et associatif
17	Detaille	Michel	associatif et touristique
18	Legros	Charles	culturel
19	Perilleux	Philippe	social et associatif
20	Prevost	Eliane	social
21	Remacle	Joseph	public
22	Rion	François	public
23	Hennequin	Michaël	cadre de vie - environnement
24	Marc	Philippe	touristique - cadre de vie - environnement
25	Lambert	Samuel	culturel
26	Heyden	Stéphanie	public et culturel
27	Noël	Sarah	social
28	Bertimes	Jean-Pierre	public
29	Gerardy	Philippe	public
30	Gennen	Jacques	public
31	Adam	Jean-Claude	cadre de vie - environnement
32	Clesse	Joseph	cadre de vie - environnement
33	Rondeux	Jacques	cadre de vie - environnement
34	Briol	Jean	public, cadre de vie - environnement

### 3.2. Instance n°2

Nom de l'instance

Conseil d'Administration

Rôle de l'instance

Ses missions sont les suivantes :

- Approbation des objectifs annuels et plans d'actions annuels de l'ADL
- Nomination et révocation des membres du personnel
- Passation des contrats et marchés publics
- Passation de contrats de location
- Approbation des rapports d'activités

Membres de l'instance :

Nom	Prénom	Secteur d'activité
-----	--------	--------------------

1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
3	Willem	Thibault	mandataire politique
4	Herman	Philippe	mandataire politique
5	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
6	Wanet	Anne	mandataire politique
7	Rondeux	Jacques	secteur forestier
8	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
9	Lamberty	Marylène	commerçante et productrice
10	Jankowski (observatrice)	Sylvie	maison du tourisme
11	Colson (observateur)	François	indépendant
12	Vuegen (observateur)	Yves	indépendant, secteur touristique

### 3.3. Instance n°3

Nom de l'instance

Bureau exécutif

Rôle de l'instance

Il est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le Conseil d'Administration.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
4	Jankowski (observatrice)	Sylvie	Maison du Tourisme

### 3.4. Instance n°4

Nom de l'instance

Collège des Commissaires

Rôle de l'instance

Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Lonhienne	Alain	réviseur d'entreprise
2	Gennen	Jacques	mandataire politique
3	Gerardy	Philippe	mandataire politique

**3.5. Instance n°5**

Nom de l'instance

Assemblée générale

Rôle de l'instance

C'est le Conseil communal qui remplit le rôle d'Assemblée générale. Il approuve les comptes et le plan d'entreprise une fois par an.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
4	Jeusette	Marc	mandataire politique
5	Gerardy	Philippe	mandataire politique
6	Lebrun	Aline	mandataire politique
7	Remacle	Joseph	mandataire politique
8	Fabry	Dominique	mandataire politique
9	Drehesen	Nicolas	mandataire politique
10	Herman	Philippe	mandataire politique
11	Klein	Anne	mandataire politique
12	Gennen	Jacques	mandataire politique
13	Heyden	Stéphanie	mandataire politique



14	Boulangé	André	mandataire politique
15	Derochette	Jérôme	mandataire politique
16	Maka	Sybille	mandataire politique
17	Rion	François	mandataire politique
18	Désert	Catherine	mandataire politique
19	Wanet	Anne	mandataire politique

### 4. Partenariat

**Pour chacun des secteurs, sélectionnez les partenaires avec lesquels vous avez mené des actions dans le courant de l'année.**

<p><b>Tourisme</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison du Tourisme  <input type="checkbox"/> Office du Tourisme  <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat d'initiatives  <input type="checkbox"/> GAL  <input type="checkbox"/> Parc naturel  <input type="checkbox"/> Contrat rivière  <input type="checkbox"/> CGT  <input checked="" type="checkbox"/> Province  <input type="checkbox"/> SPW  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez  <input style="width: 90%;" type="text" value="radio locale (7FM), A COMPLETEE"/></p>	<p><b>Emploi</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi  <input checked="" type="checkbox"/> MIRE  <input type="checkbox"/> CISP  <input type="checkbox"/> OISP  <input type="checkbox"/> FOREM  <input checked="" type="checkbox"/> Instances de bassin (IBFE)  <input checked="" type="checkbox"/> CPAS  <input type="checkbox"/> ALE  <input checked="" type="checkbox"/> PCS  <input type="checkbox"/> Province  <input type="checkbox"/> SPW  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez  <input style="width: 90%;" type="text" value="enseignement de promotion sociale"/></p>
<p><b>Création d'activité</b></p> <p><input type="checkbox"/> Sowalfin  <input checked="" type="checkbox"/> Association de commerçants  <input type="checkbox"/> Groupement d'entreprises  <input checked="" type="checkbox"/> SAACE  <input checked="" type="checkbox"/> Chambre de commerce  <input checked="" type="checkbox"/> UCM  <input type="checkbox"/> Guichet  <input checked="" type="checkbox"/> Province  <input type="checkbox"/> SPW  <input type="checkbox"/> Intercommunales de développement  <input type="checkbox"/> Autres</p>	<p><b>Agriculture/Transition</b></p> <p><input type="checkbox"/> GAL  <input type="checkbox"/> Parc naturel  <input type="checkbox"/> FRW  <input type="checkbox"/> SPW  <input type="checkbox"/> CLDR  <input type="checkbox"/> Province  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez  <input style="width: 90%;" type="text" value="office économique wallon du bois"/></p>
<p><b>ADL (hors inter ADL)</b></p>	
<p>Nom  <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/></p>	

## 5. Définition des priorités

### 5.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes **priorités** retenues par les **acteurs locaux**.  
Vous devrez ensuite décliner chacune de ces priorités en objectifs et actions.

N°	Intitulé
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux
2	Améliorer l'environnement entrepreneurial
3	Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité
4	Valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune

Vous devez joindre en annexe le tableau récapitulatif reprenant vos différents objectifs et actions ainsi que leur statut en sortant de ce formulaire.

## 5.2. Fixation des objectifs et des actions

### 5.2.1. Priorité 1

1 (Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux

#### 5.2.1.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

##### Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours

##### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 2 - Poursuite de la mise en réseau des commerçants de la commune en vue de mener des actions concrètes	1	En cours
2	Action 13 (nouveau plan d'actions) : Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"	1	En cours
3	Action 10 (nouveau plan d'actions) : Stimuler les commerces des villages à s'impliquer dans les actions commerçantes	1	En cours
4	Action 3 - Dynamisation du marché hebdomadaire et mise en valeur des produits locaux	1	En cours
5	Action 14 - Participation à des journées "Découverte Entreprises" et de valorisation des commerces locaux	2	Terminée
6	Action 2 (nouveau plan d'actions) : Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux	1	En cours
7	COVID : actions de soutien aux commerçants et indépendants dans le cadre de la crise sanitaire	1	En cours

#### 5.2.1.1.1. Action n°1 - Action 2 - Poursuite de la mise en réseau des commerçants de la commune en vue de mener des actions concrètes

##### Description du projet

Il existe à Vielsalm, depuis plusieurs années, une association des commerçants (association de fait), mais celle-ci est peu structurée, elle connaît des difficultés pour s'organiser et rassembler ses membres autour de mêmes projets. L'ADL s'est attelée depuis sa création à la constitution d'un réseau commerçant plus solide et mieux organisé. Plusieurs actions ont ainsi pu être menées avec succès (braderies, portes ouvertes, actions de fin d'année, journée/weekend du client, Horeca days...).

Cependant, l'association des commerçants manque encore de structure. Certains des commerçants les plus impliqués dans les actions partent à la retraite et ne sont pas remplacés. On remarque également que, si les commerçants du centre de Vielsalm se sont impliqués de manière croissante dans l'association et ses projets, ceux des villages ne se reconnaissent pas ou peu dans l'association et peu d'entre eux s'y investissent. L'ADL s'atèle à stimuler et motiver ces commerçants pour qu'ils rejoignent le réseau. Certains participent aujourd'hui aux actions collectives, mais d'autres ont encore du mal à s'identifier à l'association des commerçants et aux actions qu'elle propose. Il s'agit donc de poursuivre ce travail de mise en réseau et de soutien, de solliciter l'implication de commerçants peu investis jusqu'à présent, mais aussi d'aider l'association des commerçants à se structurer et à devenir plus autonome ; l'objectif principal étant de pérenniser et soutenir le tissu commercial existant ainsi que de l'aider à développer son attractivité. L'ADL doit dans ce cadre porter une attention particulière aux commerçants des villages afin de les intégrer dans ce réseau et de voir comment il peut répondre à leurs besoins. Enfin, de nouveaux types d'actions peuvent être envisagés (par exemple, de nouveaux outils de promotion).

#### Partenaires de l'action

commerçants et indépendants de la commune  
producteurs locaux  
services techniques communaux  
médias locaux (presse, radio)  
selon actions spécifiques : UCM, Province...

#### Indicateurs

Nombre de commerces sur le territoire communal : 175  
Nombre de commerces participant aux actions de l'association en 2020 :  
- la fête du commerce salmien (qui remplace la braderie) : 30  
- weekend du client : 39  
- action de fin d'année : 19  
- virtual shopping days : 14  
nombre de commerces dans les villages du territoire : 57  
Nombre de commerces des villages participant aux actions de l'association :  
- fête du commerce salmien : 9  
- weekend du client : 13  
- action de fin d'année : 3  
- virtual shopping days : 3  
partenariats : UCM, services communaux, SI, journaux locaux (VLAN, L'Annonce), radio locale (7FM)  
Nombre de réunions de l'association des commerçants en 2020 : 3  
Nombre de participants : de 4 à 9

#### Résultat atteint

Malgré le contexte, plusieurs actions communes ont été menées par les commerçants avec le soutien de l'ADL. Un travail de communication vers les commerces des villages (Grand-Halleux, Salmchâteau, Petit-Thier, Hébronval, Regné, la Baraque) a été mené par les agents. Il a porté ses fruits : un plus grand nombre d'entre eux a participé aux actions communes. L'ADL a également profité du contexte pour proposer aux commerçants de revoir leur braderie et de la remplacer par une nouvelle action, "la Fête du Commerce Salmien" (décrite plus loin). Notons juste ici qu'elle a pour avantage d'être plus incluante. Les commerces des villages y trouvent mieux leur place. L'ADL a aussi participé à des réunions afin de créer une Confédération Luxembourgeoise des Associations Commerciales. Le taux de participation aux réunions des commerçants est toujours problématique. Pour y remédier, l'ADL avait proposé de mettre en place une nouvelle formule de réunion (petit-déjeuner...), reportée à 2021.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

- un manque d'implication des commerçants dans les réunions et dans la mise en place des actions.

- les fermetures imposées par la crise "covid" et les nombreuses normes sanitaires ont rendu la mise en place de projets difficile.

#### **5.2.1.1.2. Action n°2 - Action 13 (nouveau plan d'actions) : Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"**

##### **Description du projet**

Il s'agit ici d'attirer l'attention des consommateurs sur l'importance et les avantages du commerce de proximité.  
Ceci sera fait grâce à la mise en place d'une action commune, qui pourra devenir récurrente au même titre que la braderie ou le weekend du client.  
L'ADL réunira les commerçants et les épaulera dans la création et la mise en place de cette nouvelle action.  
Celle-ci pourra rassembler, outre les commerçants, des producteurs locaux, des artisans, des artistes...  
En sensibilisant les habitants et en mettant les commerces de proximité en avant permettra à ces derniers de toucher une plus grande clientèle.

##### **Partenaires de l'action**

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils seront actifs dans la mise en place de la nouvelle action.  
La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information ; via son service technique, elle apportera un soutien logistique  
Les associations qui promeuvent le commerce local (monnaie locale « les Sous-Rire », les Colibris...) seront sollicitées pour participer à l'actions ; ainsi que des associations de jeunes et de village, souvent sensibles à la question des circuits courts  
Des groupes folkloriques et d'animation locaux seront aussi sollicités pour animer la journée.  
La presse locale, la radio locale relayeront l'information et feront la promotion de cette nouvelle action

##### **Indicateurs**

réunion de préparation organisée : oui (mais elle a été suivie par des échanges d'email principalement)  
nombre de participants à la réunion : 9  
nombre de commerces/indépendants participants à l'action : 30  
nombre de commerces des villages impliqués : 9  
nombre et type de partenaires (outre les commerçants) : 4 (radio 7FM, graphiste, services techniques communaux, journal local)

##### **Résultat atteint**

Etant donné la situation particulière des commerces en 2020, l'ADL a proposé aux commerçants de profiter de cette année pour revoir la formule de la braderie (en perte de vitesse) et créer un évènement plus spécifique au territoire. Il a été décidé de créer la "Fête du Commerce Salmien" en lieu et place de la braderie. Durant cet évènement, les commerces et indépendants participants proposaient, outre des réductions : des animations, des visites, des petits cadeaux...  
L'objectif de cet évènement était de mettre en avant les spécificités des entreprises locales. Les participants étaient repris sur une carte du territoire, distribuée en toute-boîte (via un journal local, l'Annonce de Vielsalm).  
Un partenariat avec une radio locale (7FM) a été mis en place. En plus des spots publicitaires, des interviews présentant les activités de plusieurs entreprises ont été diffusées.  
Cette action devrait être réitérée et développée en 2021.

##### **Obstacles rencontrés (facultatif)**

### 5.2.1.1.3. Action n°3 - Action 10 (nouveau plan d'actions) : Stimuler les commerces des villages à s'impliquer dans les actions commerçantes

#### Description du projet

La majorité des commerces du territoire se trouvent au centre de Vielsalm-même. Néanmoins, il existe plusieurs commerces dans les villages de la commune et ils ont besoin de soutien, de visibilité pour continuer leur activité. En s'impliquant dans les actions commerçantes, ils pourraient toucher un plus grand public et diversifier ainsi leur clientèle. Ils pourraient également profiter d'une aide logistique commune et réduire les coûts en matière de publicité notamment. L'ADL les stimulera donc pour qu'ils s'impliquent dans des actions communes avec les autres commerçants (concours, etc.).

Cette action permettra donc une meilleure visibilité de ces commerces pour toucher une plus grande/autre clientèle, et donc développer leur activité. Elle vise également à une mutualisation des frais de publicité et de l'aide logistique, etc.

#### Partenaires de l'action

Les commerçants des villages

Les commerçants déjà participants aux actions: ils se feront ambassadeurs des actions auprès des commerçants concernés

Les services communaux : apporteront une aide logistique

Le Syndicat d'Initiative et la presse locale : feront la promotion des actions commerciales

Les médias locaux

#### Indicateurs

nombre de commerces des villages participant à la fête du commerce salmien : 9 (sur 30 participants)

nombre de commerces des villages participant au weekend du client : 13 (sur 39)

nombre de commerces des villages participant à l'action de fin d'année : 3 (sur 20)

#### Résultat atteint

Lors de la fête du commerce salmien, décrite dans l'action précédente, une attention particulière a été accordée à la participation des commerces des villages. Certains de ceux-ci se sont d'ailleurs déplacés dans d'autres lieux de la commune afin de rencontrer une nouvelle clientèle. La création et la diffusion d'une carte (reprenant les commerces et indépendants participant à l'action) a permis également aux citoyens de situer certains commerces.

Pour les autres actions commerçantes, l'ADL a continué d'associer et de solliciter les commerces des villages.

On constate que le nombre de participants aux actions, parmi ces commerces, est en augmentation. Le travail doit néanmoins être poursuivi.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.1.4. Action n°4 - Action 3 - Dynamisation du marché hebdomadaire et mise en valeur des produits locaux

##### Description du projet

Depuis de très nombreuses années, Vielsalm accueille un marché deux fois par mois. Celui-ci a longtemps permis de dynamiser le centre-ville et est une animation toujours appréciée des touristes, ce qui permet d'attirer ces touristes vers le centre de Vielsalm et, par conséquent, vers les commerces, qui profitent ainsi des retombées économiques de cette attraction.

Malheureusement, le nombre d'exposants diminue petit à petit. Le nombre de visiteurs est lui aussi en diminution. Si aucune action n'est entreprise, il risque de disparaître. On constate dans le même temps que les producteurs locaux de Vielsalm sont peu, voire pas, présents sur ce marché. Cette absence n'est généralement pas liée à un manque d'intérêt ou de motivation, mais plutôt au manque de temps, de matériel et de main d'oeuvre disponible, ainsi qu'à un horaire inadéquat. Le marché pourrait pourtant constituer une belle vitrine pour ces producteurs.

Cette action comporte donc deux volets : Tout d'abord, mettre en oeuvre des actions afin de maintenir et dynamiser le marché, conserver les exposants actuels mais aussi en attirer d'autres.

Le deuxième volet, quant à lui, concernera les producteurs locaux. Il s'agira de fédérer ces derniers et de leur proposer un soutien logistique afin que leurs produits se retrouvent sur le marché. Leur participation au marché leur permettra d'augmenter leur visibilité et contribuera également à la dynamisation de celui-ci.

De plus, la participation au marché et la visibilité que cela procure constituent une belle opportunité pour les personnes engagées dans l'auto-crédation d'emploi (parmi les producteurs locaux participants à ce jour, 2 se sont lancés via une couveuse d'entreprise).

Enfin, cela répondra à une demande de nombreux consommateurs qui souhaitent pouvoir se procurer des produits locaux facilement.

##### Partenaires de l'action

Commune : contacts avec les marchands ambulants actuels, gestion du marché et des emplacements. Autorisation à de nouveaux marchands d'intégrer le marché ; Réalisation d'améliorations relatives au marché (emplacement, signalisation, ou autre) ; aide logistique des services techniques.

Marchands ambulants : partage de leur point de vue, suggestions d'amélioration.

Clients : partage de leurs attentes via les réponses à une enquête par exemple

Producteurs locaux : adhésion à la démarche, mise en commun de leurs moyens (matériels ou humains)... ; Inscription dans une démarche de longue durée.

##### Indicateurs

Nombre d'exposants sur le marché du jeudi : de 2 à 10  
Nombre d'exposants sur le marché du mardi ("petit marché" du terroir) : de 5 à 9

##### Résultat atteint

En 2017, l'ADL a proposé plusieurs pistes de redynamisation du marché "classique" (du jeudi matin). Malheureusement, aucune d'entre elle n'a rencontré le succès espéré. Ce volet de l'action a finalement été abandonné.

La même année, un marché du terroir estival a été créé (voir plus loin dans ce rapport). Suite au succès de celui-ci, les producteurs locaux ont souhaité poursuivre la vente en circuit court et le "Petit Marché" (version plus light du marché estival) est né.

A partir de 2019, après un peu plus d'un an de fonctionnement de ce petit marché hebdomadaire, l'ADL s'est attelée à sa dynamisation et son développement. malheureusement, en 2020, il a dû s'interrompre puis être réorganisé selon les règles "covid". L'ADL s'est chargée d'accompagner les producteurs dans cette réorganisation et dans la promotion du marché. La poursuite de son développement devra être reprise en 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Les règles liées à la crise sanitaire ont constitué le principal obstacle au développement du Petit Marché.

#### 5.2.1.1.5. Action n°5 - Action 14 - Participation à des journées "Découverte Entreprises" et de valorisation des commerces locaux

##### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020.

Il existe plusieurs journées de valorisation des entreprises et commerces qui concernent des territoires plus larges que la commune de Vielsalm (par exemple, Week-end Wallonie Bienvenue, Journée de l'Artisan, Rendez-vous de l'Entreprise...). Elles ont l'avantage de permettre aux entreprises de participer à un événement déjà bien rôdé et de bénéficier d'une campagne de publicité provinciale, régionale voire nationale.

Par conséquent, plutôt que d'organiser une journée au niveau communal, il a été décidé de soutenir les entreprises dans le cadre de leur participation aux journées "découverte entreprises" déjà existantes.

L'ADL a pour mission de relayer l'information à propos de ces journées auprès des entreprises de la commune, de les accompagner et de les soutenir dans les démarches administratives et au moment de leur inscription et de leur participation à l'événement. En outre, l'ADL s'assure que l'information quant à la participation des entreprises est bien relayée à différents niveaux (Commune, presse locale...).

L'objectif de cette action est principalement d'aider les entreprises locales à développer leur visibilité.

##### Partenaires de l'action

Les entreprises de la Commune

Les organismes ou institutions qui coordonnent ces journées (Province, CGT...)

##### Indicateurs

nombre d'évènements/journées relayés : 1 (weekend du client)

nombre d'entreprises contactées : 145

Canaux de communication utilisés : mailing, newsletter, téléphone

nombre d'entreprises participantes : 39

##### Résultat atteint

On constate que moins d'évènements de valorisation des entreprises ont été organisés en 2020 comparativement aux autres années.

Le weekend du client a néanmoins rencontré un certain succès malgré le contexte. Les commerçants interrogés ont tiré un bilan positif en termes de fréquentation de leur commerce et de chiffre d'affaire.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)



### 5.2.1.1.6. Action n°6 - Action 2 (nouveau plan d'actions) : Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux

#### Description du projet

Les commerçants n'ont pas souvent le temps ou les ressources pour s'occuper de la promotion de leur commerce via les canaux digitaux. Or, il est important de multiplier les différents modes de publicité pour atteindre un grand nombre de clients potentiels. On parle beaucoup d'un retour au commerce de proximité face aux grandes enseignes ou galeries commerçantes, ainsi qu'à internet. Pour faire face à cette concurrence, les commerçants de Vielsalm devront convaincre les clients de l'avantage de consommer local et mettre en avant les qualités d'un commerce de proximité. Très active sur les réseaux sociaux, l'ADL est suivie par plus de 3.000 personnes et gère plusieurs pages liées à l'activité économique de Vielsalm dont la page Vielsalm Commerce. Cette page relaie les informations qui concernent les commerçants de la commune telles que leurs promotions du moment, les fermetures exceptionnelles, les concours... L'objectif de cette action est de présenter, commerce par commerce, les spécificités qui font leurs différences et leurs forces. Les articles rédigés par l'ADL en collaboration avec le commerçant permettront de mettre l'accent sur des petits détails, sur l'histoire du commerce et sur les produits vendus. Afin d'attirer des nouveaux clients et/ou de rappeler que les commerces locaux ont du potentiel.

L'objectif est de pérenniser et soutenir le tissu commercial existant ainsi que l'aider à développer son attractivité. Avec une meilleure visibilité, ils pourront attirer de nouveaux clients.

#### Partenaires de l'action

Les commerçants : ils communiqueront à l'ADL les informations nécessaires à la rédaction d'un bon article. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les articles.

La Commune : via son service communication pourra relayer les articles pour une plus grande diffusion

Le réseau de l'ADL (associations locales, indépendants...) : pourront également relayer les articles

#### Indicateurs

nombre de vidéos réalisées : 3

nombre de vues : de 7600 à environ 20000 (la vidéo la plus partagée a été effacée par inadvertance de facebook, nous n'avons donc plus les chiffres exacts).

nombre de partages : de 122 à environ 250

#### Résultat atteint

Plutôt que des articles, l'ADL et les commerçants ont décidé de s'orienter vers des vidéos à partager sur les réseaux sociaux. Une première vidéo a été réalisée à l'occasion de la Saint Nicolas afin de mettre en avant les dispositifs "click & collect" mis en place par les commerçants. Cette vidéo a rencontré un beau succès.

Une deuxième vidéo a par conséquent été créée à l'occasion des fêtes de fin d'année. Celle-ci mettait en scène des Macralles, personnages folkloriques bien connus de la commune.

Début 2021, une troisième vidéo a été partagée à l'occasion de la Saint-Valentin, elle mettait en scène de jeunes enfants dans les commerces de la commune.

Etant donné le succès de ces vidéos, l'ADL continuera à créer et partager ce type de contenu, en collaborant avec différentes catégories de commerces du territoire, afin de pouvoir tous les mettre en avant à un moment donné.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.1.7. Action n°7 - COVID : actions de soutien aux commerçants et indépendants dans le cadre de la crise sanitaire

##### Description du projet

La situation particulière rencontrée durant l'année 2020 a amené l'ADL à consacrer une partie importante de son temps au soutien et à l'accompagnement des indépendants et commerçants en difficulté.  
Afin d'aider au mieux ces derniers, diverses actions ont été mises en place.  
Celles-ci sont listées dans le point "résultat atteint".

##### Partenaires de l'action

Les services communaux  
Des entreprises du territoire qui ont contribué financièrement à la mise en place d'aides aux commerçants

##### Indicateurs

liste des actions mises en place : voir "résultat atteint"

##### Résultat atteint

- relai d'infos vers les indépendants lors 1er confinement (conditions d'ouverture, aides et primes...) et synthèse sur internet + permanence téléphonique pour répondre à leurs questions.
- création de pages web reprenant les commerces ouverts/fermés et leurs conditions d'ouverture. Mises à jour régulière.
- Promotion renforcée des commerces sur facebook
- aides financières à l'horeca (+ secteur sport-tourisme) pour s'adapter aux mesures covid : de 500 à 2000 € selon le type et la taille de l'établissement.
- distribution gratuite de masques et de solution hydroalcoolique lors de la première réouverture de tous les commerces.
- mise en place et distribution des chèques-commerces aux citoyens (voir actions à moyen terme)
- Prise en charge par l'ADL de tous les frais de la "fête du commerce salmien" + du concours de fin d'année
- exonération de la taxe déchets communale
- création d'une aide financière destinée aux métiers de contact.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

##### Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 4 : Ouverture d'un bistrot du terroir dans la maison Payon	1	Terminée
2	Action 5: Poursuite et développement des formations à l'usage spécifique des commerçants	1	En cours
3	Action 6 : Dynamisation du commerce local via l'implémentation de chèques-commerces / Action 17 (nouveau plan d'actions) : Créer et implémenter des chèques-commerces	1	Terminée
4	Action 7: Développement des outils multimédia à l'attention des commerçants	1	En cours
5	Action 1 (nouveau plan d'actions) : Accompagner les commerces sur internet et sur les applications mobiles via la fiche "google my business" et l'encodage sur différentes plateformes	1	En cours
6	Action 8 : Poursuite de la redynamisation du centre de Vielsalm	1	En cours
7	Action 13 : Participation à l'organisation d'un salon "Que Faire @ Vielsalm", destiné à mettre en avant les ressources, les associations et les producteurs locaux	2	Terminée

**5.2.1.2.1. Action n°1 - Action 4 : Ouverture d'un bistrot du terroir dans la maison Payon**

**Description du projet**

ACTION TERMINEE EN 2020

A côté de la Maison du Tourisme se trouvait un bâtiment inoccupé, la Maison Payon. La Commune avait chargé Idélux, l'intercommunale de développement, de la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment. La Commune souhaitait ensuite y développer un bistrot de terroir, mis en concession à un privé, c'est-à-dire un café qui s'inscrirait dans une démarche de qualité et qui valoriserait le tourisme local et, surtout, les produits régionaux.

Ce Bistrot de Terroir sera complémentaire de la Maison du Tourisme et permettra aux touristes de découvrir, déguster et acheter des produits locaux. Un label "Bistrot du Terroir" peut être demandé. Dès qu'un café obtient le label, il peut demander l'octroi d'une subvention pour divers aménagements intérieurs et extérieurs tels des travaux de rénovation, l'équipement, le mobilier, la décoration...

Cette action permet donc de créer de nouveaux emplois (gérant et personnel du bistrot), mais aussi de valoriser les produits locaux.

**Partenaires de l'action**

La Commune

Idelux  
Les producteurs locaux  
La Maison du Tourisme  
Le gérant du bistrot et son équipe

#### Indicateurs

Bistrot ouvert : oui

#### Résultat atteint

L'aménagement des locaux est terminé et une indépendante s'y est installée. Elle a structuré le commerce en 2 parties :

- une brasserie dans laquelle on trouve des bières locales et des plats à base de produits locaux
- un magasin de cadeaux dans lequel il est possible de composer un panier de produits locaux : bières, confitures, charcuteries... Cette partie a récemment été transformée en salon de dégustation/bar à vin, dans lequel de nombreux produits locaux sont également proposés. Descolis-cadeaux y sont toujours vendus.

L'ADL a accompagnée la porteuse de projet dans différentes phases de son projet : orientation vers des partenaires et structures d'aide, mise en réseau avec des producteurs locaux, montage du dossier pour l'obtention de la prime communale, relais de la promotion lors de et après l'ouverture...

Le label "Bistrot du Terroir" a été récemment obtenu par ce commerce (voir <http://www.bistrotdeterroir.be/bistrotdeterroir/fr/bistrot.html?BistrotId=RST-1I-00UF-0001>)

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.1.2.2. Action n°2 - Action 5: Poursuite et développement des formations à l'usage spécifique des commerçants

#### Description du projet

Le projet prévoyait initialement l'organisation de formations en néerlandais à destination des commerçants. En effet, Vielsalm étant une commune très touristique, il semblait important de donner aux commerçants des outils leur permettant d'accueillir au mieux cette clientèle touristique. Cependant, le projet a été accueilli de manière mitigée par un certain nombre de commerçants. De plus, ceux-ci ont exprimé leurs souhaits de voir d'autres types de formation, sur d'autres thématiques, s'organiser. Pour mieux coller aux besoins et attentes des commerçants et aux réalités du contexte commercial, il a été décidé de ne pas se limiter aux formations en néerlandais. Il s'agit donc d'organiser des formations, des séances d'information, des ateliers..., sur des sujets qui préoccupent réellement les commerçants. Pour cette action, il est important de consulter l'avis des commerçants pour répondre au mieux à leurs besoins. Evidemment, les Agents de l'ADL pourront soumettre des propositions, mais c'est important de compter sur l'implication des commerçants pour le choix des thèmes.

#### Partenaires de l'action

Les commerçants  
Des prestataires extérieurs ou experts en fonction des thématiques  
L'Espace Public Numérique (EPN), qui peut accueillir et dispenser certaines formations.

#### Indicateurs

Nombre de formations organisées en 2020 : 1 (2 ateliers sur google my business et facebook).

#### Résultat atteint

Fin 2019 et début 2020, des ateliers en petits groupes, sur la thématique des réseaux sociaux (être visible sur google my business, naviguer sur facebook, créer une page, la faire vivre, découvrir instagram, découvrir des logiciels de retouche photo...) ont été proposés aux commerçants. Ils ont été co-construits par l'EPN (qui dispose d'une expertise dans le domaine des outils informatiques) et l'ADL (qui a une connaissance des besoins et attentes des commerçants).

Plusieurs commerçants ont exprimé leur souhait de poursuivre avec ce type de formule et les ateliers devaient se succéder tout au long de 2020. Malheureusement, la crise sanitaire a obligé l'ADL et l'EPN à les suspendre. L'ADL s'est alors focalisée sur les fiches "google my business" en proposant un accompagnement plus individualisé aux commerçants (détail plus loin). Les ateliers reprendront en 2021 si les règles le permettent.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.1.2.3. Action n°3 - Action 6 : Dynamisation du commerce local via l'implémentation de chèques-commerces / Action 17 (nouveau plan d'actions) : Créer et implémenter des chèques-commerces

#### Description du projet

Dans un nombre croissant de communes, le système des chèques-commerces permet de favoriser les achats locaux. Les habitants de la commune reçoivent dans certains cas ces chèques en lieu et place de certaines primes communales. Ils peuvent bien souvent les acheter également et les offrir comme bons-cadeaux. Certains commerces les offrent eux-mêmes comme bons-cadeaux à leur clientèle. Enfin, certains cadeaux (noces d'or, départs à la retraite, récompenses sportives...), de la part de la Commune, d'associations ou d'entreprises, prennent également la forme de chèques-commerces. Les personnes qui les reçoivent dépensent ces chèques dans les commerces adhérents.

Outre le coup de pouce au commerce local, ces chèques permettent également de fédérer les commerçants d'une commune autour d'un projet. La participation retenue dans certains cas sur chaque chèque-commerce rentré par les commerçants contribue à financer des actions promotionnelles ou d'animation. Il ne s'agit donc pas simplement d'amener les habitants d'une commune à consommer local et à (re)découvrir leurs commerces, mais il s'agit aussi d'un outil qui permet de fédérer et structurer un groupe de commerçants. A l'instar d'autres communes wallonnes, Vielsalm envisage de se doter de ce système.

#### Partenaires de l'action

La Commune  
Les ADL voisines qui ont déjà mis en place ce système (pour l'échange de bonnes pratiques)  
Les Commerces  
L'association des commerçants (Vielsalm Commerce)  
Les entreprises susceptibles de distribuer des chèques-commerces à leur personnel (cadeau de départ à la pension, etc.)

#### Indicateurs

Action mise en place : oui

Nombre de commerces adhérents au dispositif : 91

Montant distribué en 2020 par la Commune aux citoyens dans le cadre de la crise COVID : 120.825 €  
Vente aux entreprises à l'occasion des fêtes 2020 : 14.060 €  
Vente aux particuliers à l'occasion des fêtes : 1.240 €

#### Résultat atteint

Afin d'apporter un soutien aux commerçants dans le cadre de la crise covid, la Commune de Vielsalm et son ADL ont décidé d'accélérer la mise en place de chèques-commerces. L'ADL s'est chargée de rassembler différents renseignements et témoignages auprès d'autres ADL (échange de bonnes pratiques) et de faire une proposition (fonctionnement, conventions...). Elle s'est également chargée de contacter tous les commerces et indépendants de la commune et a accompagné la mise en place du projet (contacts avec le graphiste, appels d'offres, impressions, échanges avec les commerces, puis promotion des commerces adhérents...).

La Commune a quant à elle distribué des chèques aux citoyens (50€ aux familles, 25€ aux isolés) en guise de soutien, en juillet 2020. Le retour des commerçants est très positifs.

La vente d'enveloppes-cadeaux aux citoyens et aux entreprises a également été développée durant les fêtes de fin d'année. En 2021, il faudra réfléchir à un moyen de pérenniser le système.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.2.4. Action n°4 - Action 7: Développement des outils multimédia à l'attention des commerçants

##### Description du projet

Aujourd'hui, les nouvelles technologies font partie intégrante de la vie de chacun et représentent une opportunité de visibilité supplémentaire pour les commerces. Bon nombre d'entreprises et de grandes enseignes ont développé des sites internet performants, une visibilité importante sur les réseaux sociaux, la possibilité d'acheter leurs produits via l'e-commerce, voire même des applications destinées aux tablettes et smartphones. Pour les petits commerces locaux, il est parfois difficile de suivre ce mouvement.

L'ADL propose d'accompagner les commerçants de Vielsalm afin d'assurer leur présence sur internet et d'accroître leur visibilité grâce aux nouvelles technologies.

Des formations seront mises sur pied afin de permettre à ceux qui le souhaitent de développer une page facebook et/ou un site web.

L'ADL a également créé pour les commerçants une page facebook "Vielsalm Commerce" sur laquelle sont reprises les informations et promotions des commerces locaux, et qui permet de relayer leurs actions commerciales communes (braderies, etc.).

Enfin, la Commune de Vielsalm souhaite se doter d'une plateforme communale accessible aux tablettes et smartphones. Sur celle-ci seront repris les commerces qui le souhaitent, ce qui permettra notamment aux personnes qui visitent la commune pour la première fois d'identifier facilement et rapidement les commerces qui les intéressent. L'ADL se chargera de faire connaître l'outil aux commerçants et de les accompagner dans les démarches nécessaires à leur présence sur la plateforme.

##### Partenaires de l'action

Commune  
Commerces et indépendants  
Maison du Tourisme  
EPN (espace public numérique)  
Formateurs ou experts (à identifier en fonction des formations)

Développeur privé (pour la plateforme numérique)  
SNI et autres ADL pour les virtual shopping days

#### Indicateurs

Nombre de formations mises en places (ateliers) en 2020 : 2 (ensuite remplacées par un accompagnement à la création de fiches "google my business")  
Nombre d'abonnés à la page Vielsalm Commerce : 1770  
Mise en place d'autres outils numériques : oui - création d'un compte instagram "Vielsalm Commerce"  
Nombre de commerçants qui alimentent de manière directe (sans passer par l'équipe de l'ADL) et régulière la page Vielsalm Commerce : 5  
Nombre de commerces participants pour les Virtual shopping days : 14  
Plateforme numérique mise en place : non

#### Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, les ateliers ont dû être interrompu en mars 2020.  
En ce qui concerne la page Vielsalm Commerce, elle est suivie par un nombre croissant de personnes (1078 en 2019 et 1770 en 2020) et est alimentée de manière régulière. Elle donne une belle visibilité aux commerces de la commune. Malheureusement, il y a toujours peu de commerçants qui l'alimentent d'eux-mêmes.  
En 2020, l'ADL et 14 commerçants ont participé aux "Virtual Shopping Days", une action menée par le SNI, visant à mettre en avant les vitrines virtuelles des commerces locaux. Enfin, en ce qui concerne la plateforme, depuis 2016, deux projets successifs ont été préparés avec deux prestataires différents mais ont dû être abandonnés (problèmes avec les prestataires).  
En 2019, l'ADL s'est attelée à identifier de nouveaux partenaires, plus fiables. Des discussions ont été entamées, notamment avec App Tree, mais le coût d'un tel outil freine sa mise en place.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Le coût d'un projet de plateforme constitue un frein important.

#### 5.2.1.2.5. Action n°5 - Action 1 (nouveau plan d'actions) : Accompagner les commerces sur internet et sur les applications mobiles via la fiche "google my business" et l'encodage sur différentes plateformes

##### Description du projet

A l'heure actuelle, il est important d'être visible sur internet pour attirer des nouveaux clients. Il ne s'agit plus de continuer comme dans le passé à faire de la pub exclusivement dans la presse locale. Si les commerçants de Vielsalm l'ont bien compris, peu sont à l'aise avec cette pratique. En effet, une partie des commerçants salmiens sont relativement âgés et en fin de carrière. Ils ne connaissent pas bien ces nouvelles formes de promotion. Quant aux plus jeunes, ils ont souvent peu de temps pour se consacrer à la promotion et à la visibilité de leur commerce. L'ADL souhaite les accompagner dans leurs démarches en proposant de séances d'encodage ou de formations pour démystifier les applications mobiles. Cette initiative répond à un besoin exprimé par nos commerçants qui se sentent souvent seuls face à ces nouvelles pratiques. Quelques démarches ont déjà été réalisées mais elles ne sont pas suffisantes, c'est pourquoi l'équipe de l'ADL désire poursuivre le travail entamé.  
L'objectif est de pérenniser et soutenir le tissu commercial existant ainsi que l'aider à développer son attractivité : Avec une meilleure visibilité, ils pourront attirer de nouveaux clients.

##### Partenaires de l'action

Les commerçants : il sera important qu'ils communiquent sur leurs besoins et qu'ils communiquent toutes les informations nécessaires sur leur activité.  
D'autres partenaires tels que des prestataires de services, à identifier, pourront intervenir.

#### Indicateurs

nombre d'entreprises/commerces disposant d'une fiche complète "google my business" : 81  
nombre d'entreprises/commerces contactés : 94  
nombre d'entreprises qui ont créé/revendiqué une fiche google my business suite au mail de l'ADL : 5

## Résultat atteint

En ce qui concerne les fiches google my business, un premier travail de vérification a été réalisé par l'ADL afin d'identifier quels commerces avaient déjà une fiche google my business complète ou non.

Ensuite, un mailing a été réalisé à destination des entreprises qui ne disposaient pas de cette fiche, ou dont la fiche était incomplète. Il leur était expliqué comment procéder pour créer ou revendiquer leur fiche. Un accompagnement de l'ADL y était également proposé. Peu d'entreprises ont créé leur fiche suite à cette première démarche. Ce travail doit donc se poursuivre en 2021, avec des rencontres et démonstrations aux commerçants qui le souhaitent.

## Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.1.2.6. Action n°6 - Action 8 : Poursuite de la redynamisation du centre de Vielsalm

#### Description du projet

D'une part, de nombreux commerçants indépendants sont installés dans le centre de Vielsalm. Ceux-ci n'appartiennent pas à un réseau de type "enseigne" et souffrent parfois de leur isolement. En outre, le centre de Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial. Plusieurs commerçants arrivent en fin de carrière et leurs commerces ne sont pas repris, ce qui risque de multiplier les cellules vides dans certaines rues du centre. Petit à petit, le centre perd ainsi de son dynamisme et, par conséquent, de son attractivité.

D'autre part, bien que Vielsalm se place parmi les communes les plus touristiques de Wallonie lorsque l'on prend en compte le nombre de nuitées, le tourisme pourrait avoir davantage de retombées sur le commerce local. Dynamiser le centre de Vielsalm et le rendre plus attractif aux yeux des touristes permettrait de remédier à cette situation. L'objectif de ce projet est donc de mettre en place une série d'actions qui permettront d'animer le centre et de le rendre plus attractif. Dans un premier temps, il s'agira d'actions ponctuelles lors de moments-clés de l'année (période des fêtes, etc.). Il s'agit notamment de coordonner "Noël sur Salm", un événement qui inclut un marché, des animations pour les enfants et des concerts. Ensuite, des projets à plus long terme seront développés en collaboration avec la Commune, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), le Syndicat d'Initiative et les commerçants.

#### Partenaires de l'action

Commune  
Syndicat d'Initiative  
Maison du Tourisme  
Convention Culture  
Commerçants  
Groupements folkloriques : Confrérie de la Myrtille ; Macralles du Val de Salm  
Producteurs, artisans, associations locales, services-clubs...  
artistes locaux  
FRW

#### Indicateurs

Travaux d'aménagement du quartier de la gare : faits  
Organisation de Noël sur Salm : fait (mais pas en 2020)  
Nouvelles actions développées afin de dynamiser le centre : 1 - créashop



## Résultat atteint

Les travaux de réaménagement du quartier de la gare se sont terminés en 2018. C'est dans ce quartier que se déroule le "Petit Marché", offrant une animation pour dynamiser les lieux.

Les évènements tels que Noël sur Salm, les concerts et animations de la Braderie, les festivités du 21 juillet... n'ont bien entendu pas pu être organisés.

Début 2020, l'ADL s'est attelée à réaliser un dossier de candidature "créashop plus", qui a permis à Vielsalm d'être retenue dans ce dispositif. Ce dernier offre un accompagnement et une aide financière aux porteurs de projets qui s'installent dans des cellules vides du centre. C'est l'ADL qui est chargée du suivi de ce projet (promotion, accompagnement et orientation des porteurs de projets...). En 2020, un dossier a été présenté devant le jury créashop et a été retenu pour bénéficier de l'aide de ce dispositif.

## Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.1.2.7. Action n°7 - Action 13 : Participation à l'organisation d'un salon "Que Faire @ Vielsalm", destiné à mettre en avant les ressources, les associations et les producteurs locaux

#### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020

Il existe sur la commune de Vielsalm de nombreuses associations proposant des activités très variées ainsi que des indépendants qui proposent des cours de sport ou d'autres activités de détente. Malheureusement, ces associations et indépendants manquent de visibilité. Le territoire a, auprès d'une partie de la population, l'image d'un endroit offrant peu de ressources en termes de distractions, d'épanouissement personnel ou sportif.

Afin de donner une image plus positive du territoire et de faire connaître les nombreuses activités et ressources qu'il offre, il a été décidé d'organiser un salon "Que Faire @ Vielsalm", rassemblant les associations et indépendants proposant des activités sur la commune et leur donnant l'occasion de présenter ces activités. Ce salon était aussi l'occasion de mettre en valeur les producteurs locaux de Vielsalm. Enfin, il avait pour but également de créer un réseau en mettant en contact les associations, indépendants et producteurs locaux.

#### Partenaires de l'action

associations, indépendants et clubs du territoire  
services techniques communaux  
service Communication de la Commune  
Convention Culture

#### Indicateurs

salon organisé : oui  
nombre d'associations/indépendants participants : 60

## Résultat atteint

Dès la première année de l'agrément en cours, en septembre 2014, le salon "Que Faire @Vielsalm" a été organisé. Un livret de présentation des participants et de l'événement a été au préalable distribué sur toute la commune. Celui-ci a reçu un accueil très favorable et de nombreuses personnes se sont étonnées du nombre et de la variété des

activités proposées sur la commune. L'événement a rassemblé une soixantaine d'exposants. Ceux-ci ont apprécié l'organisation du salon et la possibilité qui leur était donnée de se rencontrer. Malheureusement, l'événement n'a pas attiré le monde espéré. Le résultat de l'action était donc mitigé. La possibilité de réitérer la distribution d'un livret de présentation (mais sans salon) a été discutée avec les partenaires. L'année 2020 ne semblant pas propice à la mise en valeur des activités existant sur le territoire, ce projet a été reporté à une date encore non précisée.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**5.2.1.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 9 : Création d'une « valisette de présentation de la commune » à remettre aux nouveaux habitants, en collaboration avec l'Administration communale	1	A entamer
2	Action 16 : Aide au développement de clubs d'entreprises et participation à ceux-ci	2	A entamer
3	Action 17: Création d'une charte intégrant le développement durable dans la gestion des entreprises	2	En cours

**5.2.1.3.1. Action n°1 - Action 9 : Création d'une « valisette de présentation de la commune » à remettre aux nouveaux habitants, en collaboration avec l'Administration communale**

**Description du projet**

Il s'agit de contribuer à la création d'une valisette de présentation de la Commune pour le volet économique. L'ADL se chargera de compiler les informations dans ce domaine et de les fournir aux services communaux qui réaliseront cette valisette.

Des bons de réduction valables dans les commerces du territoire y seront insérés, afin d'inciter les nouveaux habitants à faire leurs achats dans ceux-ci.

#### Partenaires de l'action

Commune  
Commerces et indépendants du territoire  
services para-communaux : DNF, bibliothèque, Convention culture, piscine...

#### Indicateurs

valisette réalisée : non  
nombre d'indépendants associés au projet/de commerçants proposant des bons de réduction : 0 puisque projet à entamer

#### Résultat atteint

Faute de temps, ce projet a été reporté.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.3.2. Action n°2 - Action 16 : Aide au développement de clubs d'entreprises et participation à ceux-ci

##### Description du projet

Il n'existe pas encore de clubs d'entreprises sur le territoire de Vielsalm. Il s'agit donc d'identifier l'intérêt des indépendants pour la création d'un ou plusieurs clubs et de les accompagner dans la réalisation de ce projet.

##### Partenaires de l'action

Indépendants et entreprises du territoire

##### Indicateurs

démarches entamées : non

##### Résultat atteint

Il semblait compliqué de développer un tel projet en 2020, avec les restrictions de contact. Il a donc été reporté.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.1.3.3. Action n°3 - Action 17: Création d'une charte intégrant le développement durable dans la gestion des entreprises

##### Description du projet

Il s'agit de proposer aux entreprises la création d'une charte les engageant à respecter plusieurs principes du développement durable.

Cette charte pourra viser aussi bien des aspects environnementaux, en envisageant par exemple une utilisation rationnelle des ressources et une limitation de la production de déchets ; des aspects économiques, en favorisant une économie plus sociale ; ou encore des aspects humains, en se souciant particulièrement du bien-être des travailleurs et en garantissant un revenu juste à ceux-ci.

**Partenaires de l'action**

Les entreprises du territoire  
Des entreprises ou organisations de territoires voisins, pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques  
Des experts extérieurs en fonction des thématiques abordées (financité, la plateforme provinciale du développement durable...)

**Indicateurs**

projet entamé : oui (à destination des producteurs locaux)

**Résultat atteint**

Dans le cadre du projet de Coopérative "Mangez Fermier" (voir plus loin dans ce rapport), les producteurs ont émis le besoin de cadrer davantage les engagements de chacun et d'exprimer clairement les valeurs de la coopérative. L'ADL les a alors accompagnés dans leurs réflexions autour d'une charte qui reprendrait les valeurs de la coopérative, intégrant le développement durable. L'ADL s'est chargée de la recherche d'exemples et des contacts avec d'autres structures similaires. Elle accompagne aussi les échanges entre producteurs. La charte est toujours en cours d'élaboration. On y retrouvera des valeurs telles que le respect de l'environnement, le respect des animaux et de leur bien-être, des considérations pour le commerce équitable... Une fois terminée, elle pourra éventuellement être transposée et proposée à d'autres secteurs d'activités.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**5.2.2. Priorité 2**

2 Améliorer l'environnement entrepreneurial

**5.2.2.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours
2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
----	----------	----------------------	--------

1	Action 27 : Aide à la promotion de la plate-forme de covoiturage de Vielsalm	2	Terminée
2	Action 27 bis : Soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et travailleurs en région rurale : Favoriser l'autonomie et la pérennisation de l'emploi	2	En cours
3	Action 28 : Mise en place d'une plateforme afin de développer l'offre de stages et de jobs d'étudiants aux jeunes de la commune	2	Terminée
4	Action 32 (nouveau plan d'actions) : Assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé	2	En cours
5	Action 31: Soutien à la création d'une plateforme de l'économie sociale	3	A entamer

### 5.2.1.1. Action n°1 - Action 27 : Aide à la promotion de la plate-forme de covoiturage de Vielsalm

#### Description du projet

##### ACTION TERMINEE EN 2020

Vielsalm est une commune relativement mal desservie par les transports en commun. Les déplacements peuvent donc constituer un problème important pour les travailleurs, notamment pour ceux issus de publics fragilisés, comme c'est souvent le cas dans le secteur de l'économie sociale.

Au cours de l'année 2013, l'ADL a participé au développement d'une plateforme de covoiturage. Il s'agit d'un site internet (<http://www.leshautesardennes.be/covoiturage/>) qui permet à l'offre et à la demande de se rencontrer.

Ce projet était porté par l'ASBL "Les Hautes Ardennes", active dans le domaine de l'économie sociale. Cette dernière souhaitait développer la solidarité dans le cadre des déplacements et ainsi en faire bénéficier ses travailleurs, souvent issus de publics fragilisés. L'outil internet a été réalisé avec le soutien de la Province de Luxembourg, de la Commune de Vielsalm et de son ADL, dont les tâches principales étaient d'évaluer l'intérêt des travailleurs pour ce type d'outil et d'apporter un certain nombre de modifications au projet initialement pensé par l'ASBL "les Hautes Ardennes" afin de le faire correspondre à la réalité des autres entreprises salmiennes.

L'outil a été opérationnalisé et rendu accessible à toute personne souhaitant effectuer un déplacement, ponctuel ou régulier, à partir de ou vers Vielsalm. Cependant, les partenaires du projet ont constaté que la plateforme ne rencontrait pas le succès espéré et qu'elle restait méconnue des salmiens.

Il s'agissait donc, pour l'ADL, d'aider à promouvoir cet outil, par la création et la diffusion de flyers et d'affiches ; par la diffusion d'information vers les commerces, entreprises et administrations locales ; et enfin par la mise en avant de l'outil lors d'événements.

#### Partenaires de l'action

L'ASBL Les Hautes Ardennes  
L'Administration communale  
la Province  
Les entreprises du territoire

#### Indicateurs

plateforme développée : oui, mais sous-utilisée

#### Résultat atteint

Malheureusement, la plateforme de covoiturage n'a pas rencontré le succès espéré. L'ADL a rencontré les entreprises et certaines institutions de la commune afin de présenter le projet. L'information a également été partagée lors de différents événements (salon de l'emploi, anniversaire de la maison de l'emploi...).

Suite à la demande de renouvellement d'agrément déposée en 2014, la Région Wallonne a estimé qu'il n'était pas du ressort de l'ADL de prendre en charge la promotion de cet outil. Les agents ne s'impliquent par conséquent plus dans la promotion de cette plateforme.

Afin de trouver de nouvelles réponses aux problèmes de mobilité, l'ADL a mis sur pied un groupe de travail "Mobilité" impliquant plusieurs acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Le travail de ce groupe a débouché sur un projet concret, décrit dans l'action 27 bis.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Lors des différents contacts avec les entreprises et les citoyens, nous avons constaté une grande réticence à l'idée de ne pas disposer de son propre véhicule et de limiter son autonomie. Les entreprises également se sont montrées peu flexibles quant à l'adaptation des horaires de leur personnel.

#### **5.2.2.1.2. Action n°2 - Action 27 bis : Soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et travailleurs en région rurale : Favoriser l'autonomie et la pérennisation de l'emploi**

##### Description du projet

Afin de trouver des réponses aux problèmes de mobilité rencontrés par les demandeurs d'emploi et par certains travailleurs de la commune, l'ADL a créé en collaboration avec la Commune, dans le cadre de son PCS, un groupe de travail "Mobilité". Celui-ci a réfléchi à un projet, destiné principalement aux demandeurs d'emploi, remplissant deux objectifs : d'une part, proposer une aide à la formation au permis de conduire B (théorique et pratique), afin de faciliter la mise à l'emploi ainsi que le maintien dans l'emploi. D'autre part, il vise à lever certains freins à l'embauche en mettant à disposition des véhicules pour les personnes en recherche d'emploi ou en début de contrat.

Ce projet permet également de mieux coordonner les efforts des opérateurs de l'insertion socio-professionnelle en matière de mobilité en région rurale. Enfin, il permet de mieux répondre aux besoins en main d'oeuvre des entreprises locales.

##### Partenaires de l'action

La Commune de Vielsalm via son PCS, La Maison de l'Emploi, la Mirelux, le CPAS de Vielsalm, l'ETA les Hautes Ardennes, la SCRLFS les Lavandières du Bonalfa, l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française (IEPSCF), l'Instance Bassin Enseignement Enseignement - Formation - Emploi (EFE).

Auto-école Peiffer.

Cellule Education et Prévention de la Province de Luxembourg.

##### Indicateurs

Nombre de partenaires : 10

Types de partenariats : opérateurs locaux d'insertion professionnelle, services publics, asbl locales, entreprise locale (auto-école).

Nombre de réunions : 1 en 2020 (tous les autres échanges se sont faits par email)

Formation au permis pratique - nombre de personnes bénéficiant d'une aide en 2020 : 1

Mise à disposition du véhicule en 2020 : 3 personnes / nombre de demandes non-rencontrées : 5 / nombre de demandes ne correspondant pas aux critères d'accès : 2

##### Résultat atteint

Le soutien au permis et la mise à disposition du véhicule sont en route depuis 2016. Ce projet rencontre un important succès et le véhicule est utilisé environ 11 mois sur l'année.

Il a permis à plusieurs personnes de se réinsérer dans la vie active. L'ADL se charge de coordonner le comité de pilotage "mobilité" et d'assurer le suivi et l'évolution du projet. le PCS communal se charge des contacts avec les demandeurs d'emploi. Parmi

les nouveaux projets, le comité souhaitait acheter en 2020 un vélo électrique à mettre à disposition des demandeurs d'emploi notamment. Ce projet a été reporté en raison des difficultés liées à la crise sanitaire.

Une aide à la préparation du test de perception des risques a également été créée sous forme d'ateliers de préparation, en collaboration avec la Cellule Education et Prévention de la Province de Luxembourg. En 2021, cet atelier sera organisé sous forme de visioconférence.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Le confinement, la mise à l'arrêt de différents secteurs professionnels et de certaines formations, ont eu pour effet de réduire la demande, en ce qui concerne la préparation au permis.

On constate par contre, en ce qui concerne la location du véhicule, que les bénéficiaires ont besoin de davantage de temps pour trouver une solution pérenne à leurs problèmes de mobilité. Par conséquent, plusieurs demandes n'ont pas pu être rencontrées.

#### 5.2.2.1.3. Action n°3 - Action 28 : Mise en place d'une plateforme afin de développer l'offre de stages et de jobs d'étudiants aux jeunes de la commune

##### Description du projet

Les stages en entreprises et jobs d'étudiants constituent pour les jeunes l'occasion de vivre une première expérience professionnelle et de développer diverses compétences. Ils leur permettent d'approcher le monde du travail et de se préparer à celui-ci. De plus, lors d'une première recherche d'emploi, ces stages et jobs constituent souvent l'unique expérience pratique qui peut être valorisée. Cette action a donc pour objectif d'encourager et de faciliter l'accès des jeunes à ces expériences professionnelles. Pour ce faire, l'ADL et ses partenaires centraliseront toutes les offres via une plateforme. Cette action permet aussi de répondre aux besoins des entreprises salmiennes en termes d'étudiants-jobistes et de travailleurs saisonniers.

Afin de faire correspondre au mieux l'offre et la demande, la Maison de l'Emploi a opté pour l'organisation d'une Journée "Job Etudiant" qui permet aux entreprises et aux étudiants qui recherchent un job de se rencontrer.

L'ADL est un partenaire important de ce projet puisqu'elle est l'interlocuteur privilégié des entreprises.

##### Partenaires de l'action

La Maison de l'Emploi  
Les entreprises locales

##### Indicateurs

Organisation de la Journée "job étudiant" : oui, le 7 mars 2020  
nombre d'entreprises contactées en 2020 : 140  
nombre d'entreprises représentées en 2020 : 7

##### Résultat atteint

Depuis 6 ans, un partenariat entre l'ADL et la Maison de l'Emploi s'est développé dans le cadre de la "journée de l'étudiant".

L'ADL se charge de contacter ou de relancer les entreprises de la commune, de leur expliquer le principe de cette journée et de collecter leurs offres. Certaines entreprises recherchent du personnel étudiant mais ne sont pas en mesure d'envoyer un représentant lors de la "journée de l'étudiant" (c'est le cas bien souvent pour le secteur horeca).

Dans ce cas, c'est un agent ADL qui les représente et qui assure le relai. En 2020, cette journée s'est déroulée le 7 mars.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.1.4. Action n°4 - Action 32 (nouveau plan d'actions) : Assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé

##### Description du projet

De par la configuration de la Province de Luxembourg et les distances importantes entre les pôles d'emploi, les salons de l'emploi provinciaux ou régionaux rencontrent peu de succès auprès des demandeurs d'emploi de la commune de Vielsalm et auprès des entreprises de la région.

Suite à cette constatation, les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle ont souhaité créer un salon de l'emploi décentralisé. Un premier salon a été organisé en 2018 et a rencontré du succès auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. Il a été décidé par la suite d'organiser ce salon tous les deux ans sur le territoire salmien.

L'ADL est partenaire de cette organisation et se charge principalement des contacts avec les entreprises locales. Elle les sensibilise et les informe quant à la participation au salon, les dirige vers les partenaires adéquats (en général le service aux entreprises du FOREM) s'ils ont des questions, et les représente si nécessaire lors du salon.

En bref, ce salon permet de mettre en contact les demandeurs d'emploi de la région de Vielsalm et les entreprises locales. Il permet aux premiers une insertion professionnelle et aux seconds de trouver de la main d'œuvre locale.

##### Partenaires de l'action

Maison de l'emploi et FOREM : coordination du salon, contact avec les demandeurs d'emploi

Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi et services communaux : assistance logistique

Entreprises et organismes de formation : participation au salon

##### Indicateurs

salon organisé en 2020 : non

##### Résultat atteint

Les partenaires se sont réunis début 2020 afin de préparer ce salon qui devait avoir lieu au mois de mai. L'ADL s'est également chargée de contacter la Province du Luxembourg afin d'obtenir son soutien.

Plusieurs échanges ont suivi, d'abord pour avancer sur l'organisation, ensuite pour réfléchir à l'adaptation du salon aux règles sanitaires. Finalement, l'évènement a dû être annulé.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)



### 5.2.2.1.5. Action n°5 - Action 31: Soutien à la création d'une plateforme de l'économie sociale

#### Description du projet

A Vielsalm, il existe plusieurs structures et entreprises d'économie sociale. Cependant, celles-ci fonctionnent de manière assez indépendante les unes des autres. Ce projet permettrait de mettre ces structures et entreprises en réseau et de créer une sorte de "vitrine" de l'économie sociale sur la commune. Cette mise en réseau pourrait déboucher par la suite sur de nouveaux projets (par exemple de la mutualisation de services ou encore une promotion plus efficace).  
L'objectif de cette action est double : il vise d'une part une meilleure visibilité des entreprises d'économie sociale de la commune et d'autre part une meilleure intégration de l'économie sociale dans l'économie marchande.

#### Partenaires de l'action

L'ASBL Les Hautes Ardennes et ses différentes structures  
la Coopérative "Les Lavandières du Bonalfa"  
L'ALE  
L'entreprise de titres-services "Ménagez-vous"  
La Commune

#### Indicateurs

Projet mis en place : non

#### Résultat atteint

Des contacts avec les entreprises d'économie sociale ont eu lieu en 2019. La crise sanitaire de 2020 n'a pas permis d'organiser des rencontres et d'envisager un moyen efficace de créer une plateforme rassemblant les entreprises concernées. Le projet n'a donc pas pu être entamé en 2020.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

#### Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours
2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

#### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 21: Revitalisation du site des Hautes Ardennes à Cahay	1	A entamer
2	Action 22 : Participation à la mise en	1	A entamer

	oeuvre de zones d'activité et de zones économiques sur le territoire communal		
3	Action 23:Contribution à l'élaboration d'un schéma de structure en partenariat avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement	1	Terminée
4	Action 29 : En collaboration avec la Maison de l'Emploi, développement de l'offre de formation à l'attention des travailleurs de la commune	2	Terminée
5	Action 32 : Encourager l'intégration des travailleurs de l'économie sociale dans des formations organisées pour les travailleurs de la commune	3	A entamer
6	Action 33 : créer des synergies avec la Régie de Quartier en projet	3	En cours
7	Action 34:Participation à la création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS, l'ASBL les Hautes Ardennes et Vivalia	3	Supprimée

### 5.2.2.2.1. Action n°1 - Action 21:Revitalisation du site des Hautes Ardennes à Cahay

#### Description du projet

L'ETA des "Hautes Ardennes" était à l'origine une petite structure installée dans le centre de Vielsalm. Cette entreprise s'est très vite développée et diversifiée pour être ensuite déplacée sur les hauteurs de Cahay. Au départ, on y travaillait uniquement les métiers du bois, mais ensuite sont venus s'ajouter divers services tels que le conditionnement, une activité de tris statiques, la menuiserie, etc...

Ce développement a conduit l'ETA à changer à nouveau de site pour s'installer dans l'ancienne caserne Ratz, à Rencheux.

Le site anciennement occupé à Cahay laisse la possibilité pour de nombreux projets et développement.

L'ADL s'associera au re-développement de ce site.

#### Partenaires de l'action

L'ASBL "Les hautes Ardennes" et son ETA  
La Commune de Vielsalm

#### Indicateurs

projet entamé : non

#### Résultat atteint

Cette action n'a pas été entamée.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.2. Action n°2 - Action 22 : Participation à la mise en oeuvre de zones d'activité et de zones économiques sur le territoire communal

##### Description du projet

La commune de Vielsalm dispose actuellement de 3 zones d'activité économique. La zone industrielle de Burtonville couvre actuellement une superficie d'environ 70 hectares depuis qu'elle a subi des travaux pour l'agrandir (20 hectares supplémentaires) afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises déjà installées. Elle est entièrement dédiée à la filière bois. On y retrouve 4 entreprises dont deux de taille importante : IBV et Spanolux.

La zone d'activité d'Hébronval, plus récente et plus petite (5 hectares), accueille actuellement 5 entreprises. Elle peut accueillir davantage d'entreprises à l'avenir. Enfin, la zone artisanale de Rencheux est le fruit de la reconversion d'une ancienne caserne militaire. Tous les halls et terrains accueillent aujourd'hui une activité économique. A côté de plusieurs PME, dont une entreprise (Biogem) qui développe et exporte des produits de gemmothérapie dans de nombreux pays, on y constate une présence importante du secteur de l'économie sociale.

La zone d'Hébronval pourrait être développée avec l'aide de l'ADL. De nouvelles zones économiques pourraient également être envisagées. Il s'agirait pour l'ADL de rassembler les partenaires adéquats au sein de groupes de réflexion.

##### Partenaires de l'action

entreprises locales  
idelux  
UCM  
Commune

##### Indicateurs

projet entamé : non

##### Résultat atteint

Ce projet n'a pas encore été lancé.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.3. Action n°3 - Action 23: Contribution à l'élaboration d'un schéma de structure en partenariat avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

##### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020.

Afin de définir une politique d'aménagement du territoire réfléchi de manière globale et à long terme, la Commune de Vielsalm a souhaité se doter d'un schéma de structure. Pour ce faire, la Commune a procédé à un appel d'offres. Suite à ce dernier, le travail a été confié à la société AGORA. Celle-ci a été chargée de réaliser une étude dont le but est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en oeuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire et de programmer le développement futur de la commune. Le Schéma de Structure se fondera ainsi sur les tendances, les nécessités et les besoins de la commune. Il anticipera et préparera son évolution. C'est pourquoi le projet sera confronté et présenté lors d'échanges avec la population et avec les principaux acteurs des lieux.

Dans ce cadre, l'ADL fait partie du comité d'accompagnement du schéma de structure communal. Elle est invitée à participer à plusieurs réunions ayant pour but de déterminer les enjeux et objectifs du schéma de structure communal.  
L'ADL se chargera de fournir des informations sur le secteur et le développement économiques du territoire. Elle assurera également le relais avec les commerçants et entreprises qui pourraient être concernés.

#### Partenaires de l'action

La société AGORA : réalisation des études, présentation des conclusions, options et recommandations.  
La Commune : organisation des réunions du comité d'accompagnement, décisions quant aux opérations à mettre en place.  
Partenaires associés au comité d'accompagnement : participation aux réunions, partage de leurs réflexions et informations.

#### Indicateurs

Schéma de structure réalisé et validé par le Conseil communal : oui

#### Résultat atteint

L'ADL a participé aux différentes réunions de consultation organisées par la société AGORA, aux réunions du comité d'accompagnement et aux visites de terrain.  
L'ADL a fourni différentes informations relatives à l'économie et au commerce local à la société AGORA.  
Fin 2016, la société AGORA a présenté au Conseil communal les conclusions de son étude ainsi que des propositions pour le schéma de structure à adopter.  
L'adoption définitive du schéma de structure par le Conseil communal a été approuvée en mai 2017.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.2.4. Action n°4 - Action 29 : En collaboration avec la Maison de l'Emploi, développement de l'offre de formation à l'attention des travailleurs de la commune

##### Description du projet

Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises peinent à trouver leur personnel. Dans le même temps, de nombreuses personnes manquent de formation et de qualifications pour répondre aux besoins de ces entreprises.  
Il s'agit donc de proposer aux demandeurs d'emploi de Vielsalm des formations correspondant aux besoins des entreprises locales. La maison de l'Emploi se chargera de piloter ce projet, mais l'ADL y sera associée notamment pour assurer un lien vers les entreprises : par exemple, déterminer avec elles le moment adéquat pour réaliser ces formations ou encore leur permettre d'organiser un recrutement à l'issue de la formation.  
La maison de l'Emploi et ses partenaires ont identifié deux formations particulièrement pertinentes en 2019 : La première concernait les métiers des titres-services. En effet, plusieurs entreprises de Vielsalm et de sa région sont régulièrement en recherche de personnel dans ce secteur.  
La deuxième concerne le métier d'ouvrier-cariste. Les entreprises du secteur bois sont régulièrement à la recherche de ce type de profil.

##### Partenaires de l'action

Maison de l'Emploi

FOREM formation  
CPAS  
Commune

#### Indicateurs

Nombre de participants à la formation "titres-services" de 2019 : 16 lors de la sélection, dont 11 ont réellement participé à la formation  
Nombre de participants à la formation "caristes" de 2019 : 7

#### Résultat atteint

En 2019, une formation "auxiliaire de ménage" a été organisée par la maison de l'Emploi. L'ADL s'est chargée d'établir le contact avec les entreprises de ce secteur pour programmer la formation de manière adéquate et pour répondre au mieux à leurs besoins. Une formation décentralisée d'"ouvrier-caristes" a également été organisée. L'ADL a principalement contribué au projet en cherchant des solutions de mobilité pour les demandeurs d'emploi.

En 2020, malheureusement, ce type de formation n'a pas pu être organisé. Des collaborations seront à nouveau envisagées lorsque la situation sanitaire le permettra. Enfin, le véhicule "mobijob" est régulièrement mis à disposition pour des demandeurs d'emploi se rendant en formation.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.2.5. Action n°5 - ction 32 : Encourager l'intégration des travailleurs de l'économie sociale dans des formations organisées pour les travailleurs de la commune

#### Description du projet

Comme indiqué précédemment, le secteur de l'économie sociale est assez développé à Vielsalm. Il serait intéressant de pouvoir mutualiser certains outils et certains projets mis en place pour les autres travailleurs et demandeurs d'emploi de la commune. Certaines formations pourraient intégrer quelques travailleurs issus du secteur de l'économie sociale par exemple.

Dans le cadre de cette action, l'ADL se chargera de prendre les contacts nécessaires et d'établir des relations entre les différents partenaires locaux, à savoir : la Maison de l'Emploi, les entreprises locales du secteur marchand, et les entreprises du secteur de l'économie sociale.

Elle accompagnera également la mise en place de certaines formations.

#### Partenaires de l'action

Maison de l'Emploi  
FOREM  
Entreprises du secteur de l'économie sociale (ASBL Les Hautes Ardennes, Lavandières du Bonalfa...)  
Entreprises locales  
Organismes de formation à identifier

#### Indicateurs

Action mise en place : non

#### Résultat atteint

Cette action a été reportée.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.2.6. Action n°6 - Action 33 : créer des synergies avec la Régie de Quartier en projet

##### Description du projet

Une partie des logements publics de la commune de Vielsalm, pour la plupart situés dans la cité de Cahay, sont vieillissants et mal isolés. L'entretien et la rénovation de ces habitations, ainsi que différents aménagements extérieurs dans le quartier, permettraient aux habitants de s'épanouir davantage et de se sentir bien chez eux. D'autre part, la commune de Vielsalm, via son CPAS et ses services d'aide aux demandeurs d'emploi, est un acteur dynamique en terme de réinsertion socioprofessionnelle. L'aide proposée trouve cependant ses limites lorsqu'il s'agit de préformation aux métiers et de travail « de fond » en resocialisation.

Notons également qu'il n'y a aucun CEFA à Vielsalm pour les jeunes en difficulté scolaire, il n'y a aucun organisme d'insertion socioprofessionnelle (EFT, OISP par ex.), ni aucun centre de formation pouvant proposer une (pré)formation de base dans les différents métiers manuels à destination des personnes dont l'insertion socioprofessionnelle est plus difficile.

Pour pallier ce manque d'encadrement, la création d'une régie de quartier représente un outil idéal.

Une fois formés, les stagiaires pourraient soit intégrer des formations qualifiantes, soit rejoindre le marché du travail.

Outre les bénéficiaires pour les habitants des quartiers concernés et les stagiaires formés par la régie de quartier, ce projet pourrait également être intéressant pour les entreprises locales en recherche de main d'oeuvre.

Enfin, il n'est pas exclu que ce projet puisse être étendu et bénéficier à d'autres citoyens à moyen ou long terme. par exemple, on pourrait envisager que la régie de quartier prenne en charge des petits travaux ou des tâches répondant aux besoins des personnes plus âgées.

##### Partenaires de l'action

PCS (Commune)  
CPAS  
Maison de l'Emploi  
Plateforme des opérateurs de l'insertion socio-professionnelle  
ASBL Les Hautes Ardennes  
Agence Immobilière sociale et Société de Logements Publics de la Haute Ardenne

##### Indicateurs

Agrément obtenu pour la régie de quartier : oui  
Régie de Quartier constituée : en cours

##### Résultat atteint

La Régie de Quartier a reçu son agrément en janvier 2020.  
L'équipe est constituée mais doit encore s'installer dans ses locaux et s'équiper avant de pouvoir accueillir des stagiaires et commencer des chantiers.  
Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec l'équipe de l'ADL afin d'échanger sur le projet et sur de futures collaborations.  
Comme l'ADL et la Régie se trouveront dans un premier temps dans des locaux contigus, une réflexion sur la mutualisation des outils a également été entamée.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.2.7. Action n°7 - Action 34:Participation à la création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS, l'ASBL les Hautes Ardennes et Vivalia**

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Cette action est menée par d'autres opérateurs. Elle est coordonnée par le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Commune. Les acteurs associés à ce projet sont l'ETA "Les Hautes Ardennes", l'intercommunale Vivalia, le CPAS de Vielsalm, l'Institut d'Enseignement Spécialisé de la Communauté Française de Vielsalm (section horticulture), et l'Athénée Royal de Vielsalm-Manhay (département génie civil).  
Les travaux d'aménagements ont été réalisés, avec l'aide de la section "génie civil" de l'Athénée Royal Vielsalm-Manhay. Du mobilier et des appareils destinés au parcours santé ont été achetés grâce aux subsides du PCS.  
Des parcelles destinées à la culture ont été mises en place au printemps 2018.  
Le soutien de l'ADL n'a pas semblé nécessaire pour mettre en place cette action.

**5.2.2.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours
2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 24 : Soutien aux habitants et entreprises à prendre part et à investir dans des projets d'énergie verte	1	En cours
2	Action 25:Création d'un atelier rural	1	En cours
3	Action 64 (nouveau plan d'actions) : coordonner les réunions entre producteurs (concernant le projet de magasin coopératif)	1	En cours
4	Action 65 (nouveau plan d'actions) : Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-Relais 2018" (concernant le projet de magasin coopératif)	1	En cours
5	Action 26 : Mise en place d'une politique	1	En cours

	d'attire pour les entreprises		
6	Action 30:Etude de faisabilité pour la création de crèches d'entreprises	2	A entamer
7	Action 35:Création d'une EFT	3	A entamer

### 5.2.2.3.1. Action n°1 - Action 24 : Soutien aux habitants et entreprises à prendre part et à investir dans des projets d'énergie verte

#### Description du projet

Le territoire de la commune de Vielsalm couvre une large superficie et regorge de ressources naturelles. Certaines zones ou certaines ressources pourraient être utilisées pour développer des projets de production d'énergie verte. C'est le cas par exemple du plan d'eau de Vielsalm. La CLDR réfléchit depuis quelques années à la possibilité d'y installer une turbine hydro-électrique qui permettrait de produire de l'électricité à partir d'une chute d'eau située à l'extrémité du plan d'eau. Une fois ce projet en route, l'ADL pourrait être un partenaire dont l'objectif serait d'associer les citoyens et entreprises du territoire à ce projet.

#### Partenaires de l'action

CLDR  
Commune  
Idelux  
Entreprises locales  
Citoyens

#### Indicateurs

cahier des charges créé par la CLDR : oui  
marché pour désigner l'auteur de projet lancé : oui  
travaux débutés : non  
communication vers les entreprises et citoyens mise en place : non

#### Résultat atteint

Le projet a avancé du côté de la CLDR : Un cahier des charges a été réalisé et le marché pour la désignation de l'auteur de projet a été lancé. Deux entreprises ont marqué un intérêt mais une seule a remis une offre. Cette offre était bien plus élevée que les estimations initiales. Par conséquent, la réflexion sur le maintien de ce projet ou non a été relancée en 2020. Aucune décision ferme n'a encore été prise à ce jour.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Le coût de ce projet est particulièrement élevé.

### 5.2.2.3.2. Action n°2 - Action 25:Création d'un atelier rural

#### Description du projet

Les initiatives de production locale et de circuits courts étant de plus en plus nombreuses sur la commune de Vielsalm et alentours, ce projet visait initialement la création d'un atelier de transformation de denrées alimentaires ayant pour destination le circuit court. Parallèlement à la réflexion menée par l'ADL sur la création d'un atelier rural, l'ASBL les Hautes Ardennes, cherchait à réhabiliter un ancien commerce dont elle avait fait l'acquisition, en plein coeur de Vielsalm. Suite à différents contacts, une des pistes envisagées était la création d'un atelier partagé dans ce local. L'ADL et l'Asbl Les Hautes Ardennes se sont donc naturellement mises autour de la table et, rejointes par des partenaires mettant à leur disposition leur expertise, ont envisagé les pistes possibles pour la création d'un atelier partagé et celle d'un point de vente de produits issus des circuits courts.



Ce projet nécessitait donc tout d'abord de déterminer les besoins des producteurs afin d'identifier la meilleure destination des locaux. Il fallait ensuite établir un budget et trouver les fonds nécessaires à la mise sur pied du projet. Ensuite, un cadre précis doit être créé avec les différentes parties impliquées dans le projet et la transformation du bâtiment pourra être envisagée.

#### Partenaires de l'action

Diversiferm  
SAW-B  
ASBL Les Hautes Ardennes  
Les producteurs locaux  
Commune  
Consommateurs (futurs coopérateurs)

#### Indicateurs

Nombre de producteurs impliqués en 2020 : 14  
Nombre de réunions entre producteurs en 2020 : 4 (dont certaines en visioconférence)  
Dossier retenu dans le cadre de l'appel à projets HRA-2018 : oui  
Vente des parts de la coopérative : en cours

#### Résultat atteint

Un dossier a été rentré par les producteurs et l'ADL dans le cadre de l'appel à projets "Halls relais agricoles 2018". Celui-ci a été retenu et le projet pourra donc bénéficier d'un subside wallon de 200.000 €. Il s'agira d'un magasin de produits locaux, dans lequel on pourra trouver des légumes, différentes sortes de viandes, de la volaille, de la charcuterie, des fromages et autres produits laitiers, du miel... Les statuts de la coopératives ont été créés et la vente des parts a débuté en 2020. L'ADL continue à accompagner activement les producteurs : aide à la communication, aux démarches administratives, ou encore à la création d'une charte (voir priorité 1 - actions à long terme). Cet accompagnement se poursuivra jusqu'à la mise en route du magasin.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Avec la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser de soirée d'information ou d'évènement permettant de présenter le projet de coopérative aux citoyens. La communication autour de ce projet a dû se faire exclusivement via les réseaux sociaux et la presse locale. Cette situation a ralenti la vente de parts par rapport à ce qui était espéré. L'ADL a proposé aux producteurs de créer avec eux un webinaire début 2021 pour renforcer la visibilité du projet. Dès que les règles sanitaires le permettront, un événement en présentiel sera également organisé.

#### 5.2.2.3.3. Action n°3 - Action 64 (nouveau plan d'actions) : coordonner les réunions entre producteurs (concernant le projet de magasin coopératif)

##### Description du projet

Comme indiqué précédemment, un groupe d'une quinzaine de producteurs de Vielsalm et de sa région s'est formé dans le but de créer une coopérative et d'ouvrir un nouveau point de vente « circuit court » à Vielsalm. Ce point de vente devrait être installé dans un bâtiment appartenant à l'ASBL Les Hautes Ardennes, qui serait un partenaire du projet. Ce projet nécessite de nombreuses rencontres entre producteurs et avec différents partenaires, puisqu'il faut d'abord réfléchir et construire le projet de coopérative, fixer ses objectifs, ses modalités de fonctionnement ; réfléchir à l'aspect financier ; créer les statuts de cette coopérative ; envisager et accompagner les travaux dans le futur magasin... L'ADL se chargera de coordonner les réunions entre producteurs et avec leurs partenaires, ainsi que d'en assurer le suivi. A terme, ce projet permettra de développer les canaux de ventes des producteurs locaux. Il leur permettra aussi de développer leur activité et donc éventuellement d'engager du personnel. Enfin, il permettra également la création directe d'emplois, puisqu'à terme du personnel sera engagé pour le magasin.

#### Partenaires de l'action

Les producteurs : participer de manière régulière aux réunions, porter le projet La SAW-B et d'autres coopératives de producteurs déjà existantes (ex : Paysans Artisans) : conseils dans la création de la coopérative  
Le notaire : participation à certaines réunions, accompagnement dans la rédaction des statuts  
Le comptable et la banque : participation à certaines réunions, accompagnement pour le volet financier  
L'ASBL les Hautes Ardennes : participation à certaines réunions, mise à disposition d'une partie de son bâtiment, participation à la planification des travaux et à leur suivi

#### Indicateurs

Nombre de réunions entre producteurs en 2020 : 4 (dont certaines en visioconférence)  
Nombre de producteurs présents : 5 (uniquement les futurs membres du CA. les contacts avec les autres producteurs ont eu lieu par mail en raison des règles sanitaires).

#### Résultat atteint

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2020, mais uniquement avec les producteurs qui seront membres du CA. Au vu du contexte, les contacts avec les autres producteurs et avec des partenaires (comptable, structures similaires...) ont eu lieu principalement par mail. L'ADL s'est chargée d'assurer un suivi de ces réunions et les contacts avec les différents partenaires. Ce travail doit se poursuivre en 2021.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.2.3.4. Action n°4 - Action 65 (nouveau plan d'actions) : Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-Relais 2018" (concernant le projet de magasin coopératif)

#### Description du projet

Afin de pouvoir mettre sur pied leur projet de magasin coopératif, les producteurs, avec l'aide de l'ADL, ont déposé fin 2018 un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Hall-Relais 2018 » lancé par le SPW. Ils ont eu la chance d'être retenus et disposent donc d'une aide potentielle de 200.000 € pour réaliser leur projet. Le suivi de ce dossier est cependant compliqué et exige un important travail administratif avant de pouvoir disposer des subsides. L'ADL soutiendra et accompagnera les producteurs dans ces démarches et les aidera à trouver les ressources nécessaires (experts) à l'accomplissement de cette tâche.

#### Partenaires de l'action

Les producteurs et l'ASBL Les Hautes Ardennes : assurer une partie du travail administratif, fournir les infos nécessaires à l'ADL  
Le SPW : répondre aux questions, orienter les producteurs  
L'auteur de projet qui sera désigné : réaliser une description et un métré des travaux

#### Indicateurs

partenaires (outre les producteurs) : 3 (hautes Ardennes, SPW, auteur de projet potentiel)  
réunions avec les producteurs membres du CA : 4  
rencontre avec l'auteur de projet potentiel : 1  
coopérative créé : non (pas encore officiellement devant le notaire)

#### Résultat atteint

L'ADL poursuit le suivi du groupe de producteurs en ce qui concerne le dossier "hall-relais 2018". En 2020, un auteur de projet potentiel a été rencontré et a visité les lieux. Les échanges avec celui-ci doivent se poursuivre en 2021.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.2.3.5. Action n°5 - Action 26 : Mise en place d'une politique d'attrait pour les entreprises

##### Description du projet

Il existe à Vielsalm plusieurs espaces qui pourraient permettre à de nouvelles entreprises de s'installer : des zones économiques (évoquées plus haut) ainsi que des cellules vides. L'accès au réseau d'autoroutes est également facile. Certains secteurs, comme l'industrie du bois, sont bien développés. Cependant, Vielsalm reste une commune relativement isolée d'un point de vue géographique ; les centres de tailles plus importantes qui se trouvent dans sa région lui font, de plus, concurrence. Malgré les avantages évoqués en début de paragraphe, il reste donc difficile d'attirer de nouvelles activités sur le territoire. L'ADL développe déjà certaines actions visant à attirer et soutenir les indépendants : elle se charge par exemple d'inventorier les cellules vides et de communiquer à leur propos. Elle promeut également la prime communale à l'aménagement de cellules vides et accompagne les demandeurs. Cependant, il serait utile de mettre en place des actions de plus grande envergure, susceptibles d'attirer les indépendants et entreprises. Il s'agit donc de mettre en place un groupe de réflexion pour identifier quelle politique d'attrait mettre en place et d'accompagner le développement de cette politique.

##### Partenaires de l'action

Commune  
Idelux  
Province  
UCM  
Région Wallonne  
Nouvelles entreprises et porteurs de projets

##### Indicateurs

groupe de réflexion créé : non  
mise en place de créashop plus : oui  
nombre de projets ayant bénéficié de l'accompagnement créashop plus en 2020 : 1

##### Résultat atteint

Le groupe de réflexion n'a malheureusement pas pu être réuni en 2020. Par contre, Vielsalm étant l'une des communes éligible pour l'appel à projets "créashop plus" de la Wallonie, l'ADL s'est atelée à constituer un dossier de candidature. la Commune a été retenue. Il s'agit d'un bel incitant pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer dans le centre de Vielsalm. L'ADL s'est ensuite attachée à promouvoir ce dispositif d'accompagnement auprès des commerçants et des porteurs de projets. Deux dossiers ont été rentrés en 2020. Malheureusement, le premier n'était pas éligible en l'état. Il devrait être à nouveau présenté en 2021. Le deuxième dossier a été défendu devant le jury créashop et a pu bénéficier de cette aide. L'ADL en assure le suivi.

Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.2.3.6. Action n°6 - Action 30:Etude de faisabilité pour la création de crèches d'entreprises**

Description du projet

Il existe plusieurs zones économiques sur la commune de Vielsalm. La création de crèches en lien avec les entreprises implantées sur ces zones pourrait être un réel plus pour les travailleurs.  
L'ADL pourrait étudier avec ses partenaires l'intérêt d'une part et la faisabilité d'autre part de créer de telles structures d'accueil.

Partenaires de l'action

Entreprises implantées sur les zones économiques  
Commune  
CPAS  
ASBL Les p'tits soleils (qui gère la crèche communale)

Indicateurs

groupe de réflexion créé : non

Résultat atteint

ce projet a été reporté.

Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.2.3.7. Action n°7 - Action 35:Création d'une EFT**

Description du projet

Il n'existe pas d'EFT à Vielsalm, ni dans sa région proche. Une structure de ce type permettrait pourtant de former des personnes en difficultés d'insertion professionnelle, tout en leur proposant un accompagnement personnalisé.  
Dans ce projet, l'ADL aura un rôle de coordinateur et de facilitateur afin d'accompagner ses partenaires dans la création d'une structure de ce type.

Partenaires de l'action

Maison de l'Emploi  
CPAS  
Mirelux  
Instance Bassin EFE  
ASBL Les Hautes Ardennes

Indicateurs

groupe de travail créé : non

Résultat atteint

ce projet a été reporté.

Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.3. Priorité 3**

3 Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité

**5.2.3.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 36: Poursuite de la réhabilitation et valorisation du patrimoine local relatif à la pierre	1	En cours
2	Action 37 : Valorisation du plan d'eau de Vielsalm, notamment en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite	1	Terminée
3	Action 38 : Soutien aux actions menées par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme en vue de valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux	1	Terminée
4	Action 43:Etude marketing sur les besoins des touristes	2	En cours
5	Action 44 : Développement d'une identité touristique de la commune	2	En cours

**5.2.3.1.1. Action n°1 - Action 36: Poursuite de la réhabilitation et valorisation du patrimoine local relatif à la pierre**

Description du projet

L'extraction et l'exploitation de la pierre ont été des activités importantes à Vielsalm et conservent un potentiel à ne pas négliger. La pierre est souvent le matériau principal du patrimoine bâti de la commune. Le petit patrimoine local (fontaines, murs en pierre sèche...) témoigne également de la vie rurale et d'anciennes pratiques agricoles ardennaises. Il présente un intérêt historique, culturel et touristique.

Un premier projet de valorisation des murs en pierre sèche a été mené de 2013 à 2015 : un inventaire des murs a été réalisé, des formations et des chantiers collectifs de réfection des murs en pierre sèche ont été organisés avec le soutien de l'ADL. Des panneaux explicatifs ont également été conçus et placés sur deux sites. Cette action a pour objectif de poursuivre la valorisation entamée il y a quelques années et de développer de nouveaux produits touristiques, l'intérêt étant bien entendu les retombées économiques du tourisme sur la commune de Vielsalm. Cette valorisation touristique pourra se faire via des chantiers participatifs, qui permettront à la fois aux locaux et aux touristes d'acquérir des compétences de base dans la maçonnerie en pierre sèche, ainsi que par la valorisation du petit patrimoine existant via des panneaux informatifs, des applications mobiles et des espaces aménagés de manière à mettre en évidence le patrimoine en schiste et pierres apparentées. Enfin, la pierre et le travail de la pierre pourront être aussi valorisés grâce à une modernisation du Musée du Coticule, qui présente une ressource unique dans le monde, l'histoire de son exploitation et de son influence sur une région. Malheureusement, ce musée est vieillissant et manque d'attractivité. Une modernisation et une dynamisation permettraient une belle valorisation touristique du patrimoine local.

#### Partenaires de l'action

La Maison du Tourisme de la Haute Ardenne  
Le Syndicat d'Initiative  
L'ASBL Val du Glain, Terre de Salm (qui gère le Musée du Coticule)  
L'ASBL RND et les partenaires qu'elle coordonne dans le cadre du projet "Terres de Schiste" (Ardennes Coticule ; Commune de Thomm ; Commune de Fell ; Les Amis de l'Ardoise a.s.b.l. ; Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel ; Service Géologique de Belgique (SGB) - Institut Royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB) ; Pierres et Marbres de Wallonie (PMW) ; Commune de Rimogne ; Naturpark und UNESCO Global Geopark Vulkaneifel ; Groupement Européen d'Intérêt Economique « Destination Ardenne » ; Geopark Famenne-Ardenne ; Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) ; Réseau Ardoise d'Ardenne)  
Des citoyens passionnés de géologie, de patrimoine local...  
le FOREM formation

#### Indicateurs

nombre de partenaires dans le cadre du projet "Terres de Schiste" : 16  
Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets INTERREG : oui  
Dossier retenu : non  
nombre d'éléments du petit patrimoine identifiés dans le relevé de 2020-2021 : environ 100

#### Résultat atteint

En 2016, l'ADL a rejoint un groupe de travail afin de rédiger un projet interreg sur le thème de la valorisation du patrimoine en pierre. Le groupe de partenaires était coordonné par l'ASBL RND (chef de file). Le projet a été retenu mais placé en file d'attente. Faute de budgets européens, il n'a finalement pas été subsidié. En 2019, un nouvel appel INTERREG a donné l'opportunité à RND de réunir à nouveau les partenaires. Un dossier a été rentré en avril 2020. Malheureusement, suite à la crise "covid", deux importants partenaires ont décidé de se retirer du projet en août 2020 et n'ont pas pu être remplacés. En septembre 2020, RND a par conséquent décidé d'interrompre la procédure de soumission. Plusieurs partenaires restent ouverts au développement d'un nouveau projet commun, des échanges devraient avoir lieu en 2021 pour relancer la réflexion. En parallèle, un relevé du petit patrimoine a été réalisé fin 2020. Il devrait être étoffé et permettre la valorisation de certains éléments.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

La défection de deux partenaires a fait tomber à l'eau le projet interreg. Le relevé du petit patrimoine a eu lieu pendant la crise Covid, il a donc été difficile d'informer et d'impliquer les citoyens (ce qui était initialement prévu).

### 5.2.3.1.2. Action n°2 - Action 37 : Valorisation du plan d'eau de Vielsalm, notamment en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite

#### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020

Le lac de Vielsalm constitue un des atouts indéniables de Vielsalm. Il se trouve en outre juste à côté du centre-ville et il est possible, depuis quelques années, de le rejoindre directement à partir du centre, via la nouvelle Place de Salm. Il existe de plus une promenade qui permet d'en faire le tour. Malgré tous ces atouts, ce lac est encore peu valorisé et peu exploité d'un point de vue récréatif et touristique. Dans le cadre de la valorisation du potentiel local, le plan d'eau semble pourtant incontournable. Dans ce cadre, une des sociétés de pêche locales a relayé auprès de l'ADL le souhait de plusieurs personnes handicapées d'avoir un accès adapté pour pratiquer la pêche. Il s'agissait de créer un ponton accessible et sécurisé sur une berge du lac. Ce projet était d'autant plus pertinent que les bâtiments principaux de l'ASBL "les Hautes Ardennes", dont une des activités est l'accueil de personnes handicapées, se trouvent à proximité du lac. Il existait donc déjà un public salmien qui pourrait bénéficier de ces aménagements. En ce qui concerne le public touristique, on constate que la pêche entraîne déjà une certaine attractivité de la localité, qui ne demande qu'à être développée. L'opérateur touristique "Ourthe et Somme" loue chaque année des logements à des touristes dont le but principal est la pêche. Plusieurs de ces logements ont été adaptés pour devenir accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces travaux et aménagements, en plus d'être profitables à un nombre important de salmiens, permettait donc de toucher un public touristique qui est souvent oublié et pour lequel peu de lieux adaptés existent.

#### Partenaires de l'action

ASBL La Salmiotte (association de pêcheurs)  
Les services techniques communaux  
L'ANLH (rôle d'expert)  
La Maison du Tourisme  
Idelux (qui gère le lac et ses alentours)  
SPW (Direction des cours d'eau non navigables)

#### Indicateurs

Plateforme de pêche réalisée : oui

#### Résultat atteint

Suite à une visite de terrain et aux recommandations de l'ANLH, un projet technique a été réalisé avec l'aide des services techniques communaux et des devis ont été demandés. A la suite de demande de subsides et d'appels à projets, l'ASBL La Salmiotte a reçu un montant de 5.000 euros de la Province de Luxembourg ainsi que 15.000 euros de CAP48. Fin octobre 2015, le ponton de pêche a été réalisé par une entreprise locale. Il est depuis lors accessible et rencontre un beau succès auprès des pêcheurs porteurs de handicap et pêcheurs valides, locaux et touristes, qui partagent désormais cet espace. L'ADL a accompagné l'ASBL La Salmiotte dans différentes démarches pour finaliser le projet, notamment pour la rédaction d'un panneau explicatif. Depuis lors, la Commune a installé du mobilier urbain et des appareils de sport autour du lac, accroissant encore son attractivité.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.3.1.3. Action n°3 - Action 38 : Soutien aux actions menées par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme en vue de valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux

#### Description du projet

Le Syndicat d'Initiative (SI) de Vielsalm et la Maison du Tourisme (MT) de la Haute Ardenne sont des partenaires importants de l'ADL. Plusieurs de leurs actions visent également à valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux. Il est donc essentiel que ces trois acteurs unissent leurs forces et collaborent sur diverses actions. Par conséquent, l'ADL soutient les actions de la MT et du SI qui visent à :

- valoriser les commerces locaux et l'horeca
- valoriser les producteurs et artisans locaux
- augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm
- augmenter les retombées économiques du tourisme sur la commune

L'ADL a collaboré à plusieurs reprises à des actions déjà existantes, comme par exemple "La journée du Lac".

De nouvelles actions ont également été créées en partenariat, comme par exemple la création d'une brochure de valorisation des produits locaux à l'attention des touristes.

#### Partenaires de l'action

La Maison du Tourisme  
Le Syndicat d'Initiative  
Les producteurs et artisans locaux  
Les services techniques communaux

#### Indicateurs

Journée du lac organisée en 2020 : non  
Brochures "producteurs locaux" réimprimées en 2020 : 2000  
Nombre de brochures distribuées : environ 1300  
marché "Saveurs d'Ardenne" organisé en 2020 : oui  
nombre de marchés "saveurs d'ardenne" organisés en 2020 : 8

#### Résultat atteint

L'ADL s'est associée à plusieurs reprises à l'organisation de la "journée du lac", en assurant au départ le relais d'information vers les artisans et producteurs locaux et en les encourageant à participer afin de gagner en visibilité ; ensuite, via l'échange d'infos et de coordonnées d'artisans et producteurs locaux. Malheureusement, l'édition 2020 a dû être annulée.

L'ADL a contribué à la création d'une brochure de présentation des produits locaux, sous forme de carte, créée par la Maison du Tourisme. Cette collaboration se poursuit d'année en année par l'échange d'informations et la relecture du document. En 2021, cette carte intégrera à la fois les producteurs locaux et l'horeca.

Enfin, depuis 2017, l'ADL coordonne, avec le soutien de la MT et du SI, le marché "Saveurs D'Ardenne". En 2020, cette action a été adaptée à la crise sanitaire. Elle est développée ailleurs dans ce rapport.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)



#### 5.2.3.1.4. Action n°4 - Action 43: Etude marketing sur les besoins des touristes

##### Description du projet

Il n'est pas toujours facile pour les opérateurs touristiques de bien cerner les réels besoins des touristes. D'autant plus que Vielsalm manque d'une image cohérente et porteuse au niveau touristique.

Il s'agit dès lors de réaliser dans un premier temps une étude marketing auprès des touristes pour d'une part saisir les besoins satisfaits et non satisfaits et, de là, dégager des pistes d'actions pour y remédier. D'autre part et partant de cette étude, il s'agit de dégager une image porteuse au niveau touristique pour le territoire, et ainsi élaborer une véritable stratégie de destination touristique.

La finalité de ce développement est de faire de l'offre touristique salmienne une offre économiquement porteuse et donc d'élaborer une stratégie collective visant à structurer l'offre touristique locale, à proposer des packages de produits touristiques ou des formules à la carte, de coordonner et de professionnaliser la promotion touristique à l'échelle de la commune.

Il s'agit d'une véritable stratégie de marketing basée sur les partenariats et les économies d'échelle et qui doit permettre de créer de nouveaux produits attractifs et cibler de nouveaux clients.

La définition d'une stratégie va permettre de faire de Vielsalm une destination touristique d'excellence, permettant à de petits opérateurs d'être présents ou représentés à un plus haut niveau de concertation et de promotion.

##### Partenaires de l'action

Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Opérateurs et hébergements touristiques  
Prestataire pour l'étude à déterminer

##### Indicateurs

enquête planifiée : oui  
enquête réalisée : non (prévue à l'été 2021)  
réunion entre partenaires organisée : non

##### Résultat atteint

La Commune a réalisé en 2020 un cahier des charges relatif à la « Réalisation d'un Plan Qualité Tourisme du pôle de Vielsalm ». Il a été approuvé par le Conseil de Gérance du CITW. Suite à l'appel d'offres, le marché a été attribué fin décembre 2020 à l'association UP City et Agora. La première réunion avec les différents partenaires, dont fait partie l'ADL aura lieu en mars 2021.

L'étude qui sera menée aura pour vocation d'identifier des actions à mener de manière à valoriser le centre-ville de Vielsalm. Celles-ci devraient être orientées sur la thématique du tourisme et du commerce.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.3.1.5. Action n°5 - Action 44 : Développement d'une identité touristique de la commune

#### Description du projet

La commune de Vielsalm ne dispose pas d'une identité touristique très claire. Pourtant, pour développer son attrait touristique, il est nécessaire pour une commune de pouvoir mettre en avant une identité positive et attractive.

Vielsalm ne manque pas d'atouts qui pourraient être valorisés et l'aider à développer cette identité : le folklore local, la nature environnante ou encore les produits locaux.

Le rôle de l'ADL dans ce projet sera de soutenir la commune de Vielsalm dans le développement d'une identité positive.

Pour ce faire, elle soutiendra notamment les démarches de la Commune dans le cadre, d'une part, de son engagement en tant que commune Maya et, d'autre part, en tant que candidate au label "Commune du Commerce Équitable".

La participation au plan Maya est un engagement visant à maintenir et développer des espaces propices à la vie des abeilles, à organiser des actions de sensibilisation du grand public et à établir une relation avec les apiculteurs.

Les communes Maya organisent notamment des actions de sensibilisation vers un large public.

Quant au titre de "Communes du Commerce Équitable", il est délivré aux communes dont les institutions, les commerces et les citoyens promeuvent le commerce équitable.

L'un comme l'autre, ces deux labels permettent de mettre en avant l'engagement des communes pour la solidarité et pour le respect de l'environnement. Ils contribuent ainsi à développer une image positive de la commune et permettent également tous les deux de valoriser des produits locaux.

D'autres facettes de l'identité communale pourront également être mises en avant et soutenues par l'ADL.

#### Partenaires de l'action

La Commune  
Les producteurs locaux, commerçants et restaurateurs  
Le Comité de Pilotage "Commune du Commerce équitable"

#### Indicateurs

Titre commune du commerce équitable obtenu : oui  
Nombre d'actions organisées pendant la semaine du commerce équitable 2020 : 4  
organisation de la semaine de l'abeille en 2020 : non

#### Résultat atteint

Depuis 2017, la Commune a le titre de "Commune du Commerce équitable". Des actions sur cette thématique sont organisées chaque année et intègrent les produits locaux. En 2020, durant la semaine du commerce équitable, un petit marché "équitable", avec la présence d'OXFAM a été organisé. Des packs découverte de produits équitables étaient offerts aux 50 premiers visiteurs du marché.

Une projection suivie d'un goûter équitable a été organisée à destination des enfants. Un petit-déjeuner équitable a été organisé à destination du personnel communal. Enfin, l'ADL a accompagné OXFAM dans l'organisation de son petit-déjeuner dans le respect des règles sanitaires.

L'ADL est associée également à l'organisation de la Semaine de l'Abeille. Malheureusement, en 2020, elle n'a pas été organisée.

En ce qui concerne l'image du territoire pour les touristes, une enquête en préparation (voir action précédente) permettra en 2021 de cibler les projets à mettre en place.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**5.2.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 39: Mise en avant de l'artisanat local dans le cadre touristique	1	En cours
2	Action 40: Amélioration de la visibilité de l'arboretum	1	En cours
3	Action 41: Redynamisation du site de la Baraque de Fraiture	1	En cours
4	Action 45 : Renforcement de la coopération avec les communes voisines ne faisant pas partie de la même maison du tourisme	2	En cours
5	Action 46: Soutien au développement de logements insolites, tels que cabanes, roulottes...	2	Terminée
6	Action 47 : Soutien au développement d'un réseau Ravel	2	En cours

**5.2.3.2.1. Action n°1 - Action 39: Mise en avant de l'artisanat local dans le cadre touristique**

**Description du projet**

On retrouve sur la commune de Vielsalm un artisanat typique et susceptible de plaire aux touristes : artisanat issu de la pierre et plus spécifiquement du coticule, objets inspirés du folklore local (myrtilles, macralles...), travail de la laine, vannerie, ou encore produits de bouche et boissons typiques...  
Les artisans et leurs réalisations manquent cependant de visibilité.  
L'objectif de cette action est de donner une visibilité accrue à l'artisanat local dans le cadre du tourisme.  
Pour ce faire, l'artisanat sera mis en avant lors d'évènements à caractère touristique.

Des contacts seront également pris avec les opérateurs touristiques de la région afin de réfléchir avec eux à la meilleure manière de valoriser l'artisanat, tout en répondant aux attentes des touristes.

Il s'agit donc de permettre aux artisans de développer leurs activités grâce à une visibilité accrue.

Il s'agit également de mieux répondre aux demandes des touristes et ainsi d'accroître les retombées économiques du tourisme au niveau local.

Afin d'atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de constituer un répertoire des artisans (à mettre à jour de manière constante). L'ADL contactera ensuite ces artisans dans le cadre d'évènements ciblés (marché de Noël, Journée du lac, weekend Wallonie Bienvenue, Fête de la Myrtille...). Elle mettra aussi à disposition son répertoire pour les organisateurs d'évènements et soutiendra éventuellement les projets réfléchis avec les opérateurs touristiques.

#### Partenaires de l'action

Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Opérateurs de tourisme et organisateurs d'évènements (privés ou asbl locales)  
Artisans locaux

#### Indicateurs

Nombre de producteurs identifiés sur la commune de Vielsalm : 22  
nombre d'artisans identifiés sur la commune de Vielsalm : 18  
Nombre de producteurs identifiés sur les communes limitrophes : 25  
Nombre d'artisans identifiés sur les communes limitrophes : 10  
Nombre d'artisans et producteurs lors de Saveurs d'Ardenne 2020 : 29

#### Résultat atteint

L'ADL dispose d'un répertoire fourni des artisans locaux et assure une veille des nouvelles activités qui voient le jour sur la commune de Vielsalm et sur les communes voisines. Depuis longtemps déjà, la Maison du Tourisme valorise les produits locaux dans sa boutique. Deux autres commerces de Vielsalm font la part belle aux produits locaux et à l'artisanat : La Brasserie de la Vieille Salme (créée en 2019) et le P'tit Galopin (créé en 2020).

Au niveau des évènements, la majorité d'entre eux n'a pas pu être organisée en 2020. Le marché "Saveurs d'Ardenne" a pu être organisé, avec une série d'adaptations, et a permis de mettre en avant les producteurs et artisans locaux, même s'ils étaient moins nombreux à participer que les autres années.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.3.2.2. Action n°2 - Action 40: Amélioration de la visibilité de l'arboretum

##### Description du projet

Vielsalm a la chance de compter deux arboretums sur son territoire, un plus ancien situé sur les hauteurs de Burtonville et un plus récent situé sur le site de « So Bechefa ». Malheureusement, les deux espaces sont peu valorisés et semblent même laissés à l'abandon. Pourtant, il s'agit d'une attraction peu courante et susceptible de plaire tant aux touristes qu'aux locaux.

Une réflexion pourrait être menée pour les rendre plus attractifs et les redynamiser. L'ADL se chargera donc de réunir des partenaires de différents secteurs (touristique, public, forestier et privé) pour entamer des pistes de réflexion sur la manière de valoriser ce site et le rendre plus accessible aux touristes.

#### Partenaires de l'action

Commune  
DNF  
experts forestiers  
Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative

#### Indicateurs

groupe de réflexion formé : non

#### Résultat atteint

En 2020, l'équipe de l'ADL a visité les arboretums en compagnie d'un expert du domaine forestier (Jacques Rondeux, professeur émérite à la Faculté des Sciences agronomiques et d'Ingénierie biologique, Ulg) afin de se rendre compte de l'état actuel des deux sites et des aménagements qui pourraient être envisagés afin de les revaloriser, tant d'un point de vue touristique que didactique.

La Commune a également interpellé le DNF concernant le manque de signalisation et de valorisation de l'arboretum de So Becheffa.

Lorsque les règles sanitaires le permettront un groupe de réflexion sera constitué afin d'envisager les moyens de valoriser ces ressources.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.3.2.3. Action n°3 - Action 41: Redynamisation du site de la Baraque de Fraiture

#### Description du projet

La Baraque de Fraiture est la porte d'entrée de la commune de Vielsalm. Elle est également un des accès à la Haute Ardenne, la première image qu'en ont les touristes lorsqu'ils arrivent à partir de l'autoroute E25.

Elle est connue en Wallonie pour ses pistes de ski. En plus des pistes de ski, il est possible d'y faire de la randonnée (il existe d'ailleurs un parcours sur caillebotis, qui permet de découvrir la fagne).

On y trouve un site "adepts", avec un hébergement, une plaine de jeux...

Malheureusement, tous ces atouts sont peu mis en évidence ; ils sont peu connus. Les possibilités offertes par cet environnement ne sont pas suffisamment exploitées.

Il serait intéressant d'une part de valoriser le site et d'accompagner sa redynamisation.

#### Partenaires de l'action

ASBL La Station  
Commune  
ADEPS  
Indépendants locaux

#### Indicateurs

Travaux d'aménagements réalisés sur le site : oui

Nombre d'évènements de valorisation auxquels l'ADL s'est associée en 2019 : 1

Nombre d'évènements de valorisation auxquels l'ADL s'est associée en 2020 : 0

## Résultat atteint

En 2015, le carrefour de la Baraque Fraiture a été réaménagé afin de le rendre plus accueillant : réalisation de murs en pierre sèche dans le rond point et pour les délimitations de certaines routes, pose de nouveaux garde-corps en bois, réalisation et placement d'une sculpture...

En 2017, une piste de BMX a été créée à proximité du centre ADEPS. Depuis lors, les activités sur place se développent.

En 2019, l'ADL s'est associée à l'organisation de la journée de la mobilité sur le site du centre ADEPS. Durant celle-ci, il était possible de découvrir les nouvelles infrastructures ainsi que les balades balisées du SI au départ du site (à pieds ou à vélo). Toujours en 2019, l'ADL a rencontré le responsable du site afin d'envisager d'autres types de collaboration et valorisation.

En 2020, malheureusement, il n'a pas été possible d'organiser d'évènement sur place.

## Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.3.2.4. Action n°4 - Action 45 : Renforcement de la coopération avec les communes voisines ne faisant pas partie de la même maison du tourisme

#### Description du projet

Les touristes qui fréquentent notre région sont souvent mobiles et ne restent pas cantonnés au sein d'une seule et même commune. Il est par conséquent nécessaire de leur proposer une offre d'activités transcommunale et de valoriser non pas uniquement les richesses d'un seul territoire communal mais aussi des territoires voisins. Afin de proposer une offre attractive et d'amener les touristes à consommer dans notre région, il est aujourd'hui nécessaire de créer des synergies et développer des projets communs avec les communes voisines. Ces projets peuvent concerner différents domaines : l'offre d'activités récréatives, les déplacements, l'offre dans le domaine de l'artisanat et des produits locaux...

Ce projet a pour objectif de créer, dans un premier temps, des connexions et partenariats avec les communes voisines de Vielsalm. Grâce à ces partenariats, des projets communs pourront voir le jour.

#### Partenaires de l'action

Communes limitrophes : Trois-Ponts, Gouvy, Lierneux, Manhay, Houffalize, Saint-Vith, Burg-Reuland, La Roche

Communes proches : Amblève

Maison du Tourisme

Syndicat d'Initiative

SPW

Experts selon les projets : asbl les Chemins du Rail (liaisons cyclables), le SPW pour la réalisation des liaisons cyclables...

#### Indicateurs

Communes avec lesquelles des partenariats ont été développés :

Produits locaux : Trois-Ponts, Gouvy, Lierneux (projets liés aux marchés de terroir, Coopérative de producteurs)

Liaisons cyclables envisagées : Saint-Vith, Amblève, Trois-Ponts, Lierneux

Liaison vers Saint Vith créée : oui

Liaison vers Trois-Ponts créée : non - cahier des charges et relevés de géomètres réalisés

Liaison vers Lierneux créée : non

#### Résultat atteint

Les projets concernant les produits locaux et accompagnés par l'ADL ont été étendus à l'ensemble du territoire de la maison du Tourisme de la Haute Ardenne (Vielsalm-Lierneux-Gouvy-Trois-Ponts). Les producteurs et artisans de ce territoire sont invités à participer aux différents marchés de terroir. Plusieurs d'entre eux se sont associés au projet de Coopérative de producteurs.

Des partenariats ont été développés afin de créer des liaisons cyclables entre communes : une première liaison a été réalisée entre Vielsalm, Amblève et Saint-Vith. Entre Vielsalm et Trois-Ponts, des géomètres ont procédé aux relevés et des estimations des travaux ont été réalisées. Leur montant élevé a amené la Commune à réfléchir à une alternative moins coûteuse. Les travaux ont été repoussés à l'automne 2021, en fonction de l'alternative retenue.

Enfin, vers Lierneux, des échanges ont eu lieu entre communes afin de réfléchir au tracé et un cahier des charges est en cours de préparation.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

Le relief et les obstacles de la liaison envisagée vers Trois-Ponts impliquent un coût élevé pour la réalisation des travaux. Des alternatives moins coûteuses doivent encore être identifiées.

#### 5.2.3.2.5. Action n°5 - Action 46: Soutien au développement de logements insolites, tels que cabanes, roulottes...

##### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020

Le cadre et les ressources naturelles de Vielsalm constituent un des éléments-clés de son image. Une majorité des touristes qui séjournent dans la commune sont attirés vers cette région en raison de son environnement naturel et des possibilités d'activités extérieures offertes par celui-ci.

Renforcer cette image permettrait de rendre les atouts de Vielsalm encore plus visibles et plus attractifs pour les touristes. Dans cet esprit, nous proposons de jouer sur l'image de "Vielsalm, ville aux arbres" et de développer des logements touristiques en parfaite adéquation avec celle-ci. Ce projet pourrait être ultérieurement couplé à un projet de promenade dans les arbres.

En outre, les touristes sont aujourd'hui de plus en plus souvent à la recherche de logements originaux, atypiques, voire insolites. Ce projet vise donc la création de cabanes touristiques dans un cadre naturel, dont certaines dans les arbres.

Ce type d'offre touristique, encore peu développé dans la région, renforcerait la visibilité et l'attractivité de Vielsalm. Enfin, une collaboration avec les producteurs locaux pourrait être envisagée une fois les cabanes construites. En effet, l'idée serait de proposer des paniers garnis et des livraisons de produits locaux aux occupants des cabanes.

##### Partenaires de l'action

La Commune

Les entreprises locales, notamment les entreprises d'économie sociale

Les producteurs locaux et le secteur Horeca seront associés au projet

Maison du Tourisme

Opérateurs du tourisme et gestionnaires privés d'hébergements

##### Indicateurs

Nombre de logements atypiques sur le territoire communal :5

##### Résultat atteint

Il y a plusieurs années; l'ADL a étudié la faisabilité de ce projet en contactant différentes entreprises.

Cependant, le montant pour mettre ce projet sur pied semblait trop élevé pour le budget communal. Le projet a par conséquent été réajusté et il a été décidé de se tourner vers des partenaires privés afin de leur proposer de développer ce type de logements. L'ADL s'est chargée de transmettre les informations collectées à tous les propriétaires de

logements touristiques de la commune et continue à tenir à disposition des personnes intéressées la documentation et les informations collectées. En 2015, le camping communal situé à Grand-Halleux s'est doté de 3 cabanons le long de la rivière afin de répondre à la demande croissante de logements atypiques de la part des touristes.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.3.2.6. Action n°6 - Action 47 : Soutien au développement d'un réseau Ravel

##### Description du projet

Les réseaux cyclables, tels que le réseau RAVEL, constituent un atout indéniable pour les communes touristiques. Il est important que Vielsalm rallie les réseaux voisins et devienne, elle aussi, un noeud important pour les usagers cyclistes, piétons ou cavaliers.

Il s'agit donc pour l'ADL d'accompagner et d'assurer le suivi des dossiers portés par la Commune de Vielsalm. Il existe un premier projet de liaison vers les communes de Saint Vith et d'Amblève, en direction de la Vennbahn, un deuxième projet vers Trois-Ponts et un troisième vers Lierneux.

D'autres liaisons seront ensuite étudiées, afin de créer un maillage qui permettra aux touristes de circuler à vélo dans la région.

L'objectif est ici de dynamiser l'économie via le tourisme. L'existence d'un réseau cyclable sur la commune constituera un atout touristique supplémentaire. De plus, les établissements Horeca situés à proximité de ce réseau bénéficieront également de son existence.

Enfin, l'école technique implantée sur la commune a été associée à ce projet, permettant aux jeunes de développer leurs compétences sur un chantier réel.

##### Partenaires de l'action

Commune  
SPW  
Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Communes de Saint-Vith, Amblève, Trois-Ponts et Lierneux  
ASBL Les Chemins du Rail  
L'école technique (Athénée)

##### Indicateurs

Liaison créée vers Saint-Vith : oui  
Liaison créée vers Trois-Ponts : en cours  
Liaison créée vers Lierneux : non

##### Résultat atteint

La liaison vers la commune de Saint Vith a été réalisée.

En ce qui concerne la liaison vers Trois-Ponts, différentes possibilités de tracé ont été étudiées avec l'aide de l'Asbl "les Chemins du Rail". Cette dernière a également pris contact avec la SNCB afin d'envisager la possibilité de longer le chemin de fer. Suite au travail réalisé par les Chemins du Rails, un itinéraire a été proposé. L'ADL a assisté la Commune dans la recherche de subsides. Ensuite, les relevés des géomètres et les estimations des travaux ont été réalisés. Comme indiqué plus haut, le coût des travaux est élevé et des alternatives doivent être envisagées.



En ce qui concerne la liaison vers Lierneux, des contacts ont été pris avec la Commune afin d'envisager l'itinéraire et un cahier des charges est en cours de constitution.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**5.2.3.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 42:Développement d'activités touristiques relatives au patrimoine géologique	1	En cours
2	Action 48 : Création d'une plateforme regroupant les acteurs du tourisme et de l'animation locale afin de coordonner leurs actions	2	Terminée

**5.2.3.3.1. Action n°1 - Action 42:Développement d'activités touristiques relatives au patrimoine géologique**

**Description du projet**

La pierre, et particulièrement le schiste, sont des ressources importantes de la commune de Vielsalm. Le patrimoine bâti, le petit patrimoine (chapelles, murets, abreuvoirs...) sont souvent réalisés en schistes. Il existe encore de nombreuses traces de l'exploitation de la pierre sur Vielsalm : anciennes carrières, l'atelier du musée du coticule... Il y a également beaucoup de spécificités géologiques à Vielsalm : la pierre de coticule n'existe que dans cette région et est pourtant connue dans le monde entier ; il existe encore des traces de l'exploitation de l'or dans la région, qui peut d'ailleurs encore être trouvé en très petites quantités par les orpailleurs... Toutes ces richesses participent à l'identité d'une région et peuvent être mises en valeur d'un point de vue touristique.

Ce projet a donc pour objectif de développer différentes activités autour de l'histoire géologique de Vielsalm, comme par exemple la valorisation des murs en pierre sèche et la sauvegarde des techniques de construction, la valorisation de l'architecture et du petit patrimoine en pierre, la création et/ou modernisation de circuits de balade sur le thème de la pierre, la modernisation et le renforcement de l'attrait du musée du coticule ou encore, dans la mesure du possible, proposer des visites touristiques de carrières et/ou de mines actuellement en fonctionnement.

**Partenaires de l'action**

La Maison du Tourisme de la Haute Ardenne  
Le Syndicat d'Initiative  
L'ASBL Val du Glain, Terre de Salm (qui gère le Musée du Coticule)  
L'ASBL RND et les partenaires qu'elle coordonne dans le cadre du projet "Terres de Schiste" (Ardenne Coticule ; Commune de Thomm ; Commune de Fell ; Les Amis de l'Ardoise a.s.b.l. ; Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel ; Service Géologique de Belgique (SGB) - Institut Royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB) ; Pierres et Marbres de Wallonie (PMW) ; Commune de Rimogne ; Naturpark und UNESCO Global Geopark Vulkaneifel ; Groupement Européen d'Intérêt Economique « Destination Ardenne » ; Geopark Famenne-Ardenne ; Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) ; Réseau Ardoise d'Ardenne)  
Des citoyens passionnés de géologie, de patrimoine local...  
le FOREM formation  
Convention culture (pour l'inventaire du patrimoine)

#### Indicateurs

nombre de partenaires dans le cadre du projet "Terres de Schiste" : 16  
Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets INTERREG : oui  
procédure de soumission finalisée : non  
inventaire du petit patrimoine local réalisé : oui

#### Résultat atteint

Comme indiqué dans l'action 36 (priorité 3 - court terme), l'ADL était l'un des partenaires dans le montage d'un projet INTERREG, "Terres de Schiste", piloté par l'ASBL RND.  
L'objectif était de rénover et redynamiser le musée du coticule ainsi que valoriser différents éléments liés au schiste et à son exploitation sur la commune.  
Plusieurs réunions ont eu lieu en 2019 et 2020 afin de monter le projet et le dossier. Malheureusement, en août 2020, deux partenaires se sont désistés, ce qui a mené à l'arrêt de la procédure de soumission.  
En parallèle, en 2020, la Commune de Vielsalm et Convention Culture ont réalisé un inventaire du petit patrimoine local, ce qui permettra une meilleure valorisation touristique de celui-ci (voir plus haut dans ce rapport).

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.3.3.2. Action n°2 - Action 48 : Création d'une plateforme regroupant les acteurs du tourisme et de l'animation locale afin de coordonner leurs actions

##### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020  
L'animation locale telle que les marchés, balades gourmandes, fêtes de village... constitue une réelle plus-value sur le plan touristique pour une région telle que celle de Vielsalm. En effet, la Maison du Tourisme de Vielsalm a observé une demande importante de la part des personnes qui visitent la commune. Ceux-ci souhaitent participer au type d'évènements mentionnés ci-dessus. Malheureusement, les acteurs touristiques et les acteurs de l'animation locale coordonnent rarement leurs efforts afin de créer des synergies et de bénéficier des actions de chacun. L'objectif de cette action est donc de créer des liens et des partenariats entre ces différents types d'acteurs afin, d'une part, d'augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm et, d'autre part, de permettre aux acteurs de l'animation locale d'accroître les retombées des évènements qu'ils organisent.

Pratiquement, ce projet implique de mettre deux types d'actions en place :

- permettre aux acteurs concernés de se connaître et de coordonner leurs efforts (notamment coordonner le calendrier des événements locaux et touristiques)
- favoriser la promotion des événements locaux au niveau touristique. Bien souvent, les acteurs de l'animation locale oublient d'informer la Maison du Tourisme et le service Communication de la Commune à propos des événements qu'ils organisent, ou leur fournissent une information trop succincte pour leur permettre d'en faire la promotion de manière optimale.

#### Partenaires de l'action

Acteurs de l'animation locale  
Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Service Communication de la Commune  
PCS (Commune)  
Cellule Culturelle de la Commune (convention culture)

#### Indicateurs

Réunions organisées avec les différents partenaires en 2014  
Coordination reprise ensuite par la Commune (service communication)

#### Résultat atteint

La Commune de Vielsalm est engagée depuis 2014 dans un Plan de Cohésion Sociale. L'une des thématiques abordées dans le cadre de ce plan est l'animation des villages. Des liens ont été faits avec le plan d'actions de l'ADL et les agents ont été invités à participer aux réunions de travail sur cette thématique. L'ADL s'est impliquée dans l'établissement d'une liste d'acteurs à inviter aux réunions de coordination. Lors de ces réunions, auxquelles a participé l'ADL, le travail du service Communication de la Commune et de la Cellule culturelle a été présenté aux acteurs de l'animation locale. Ensuite, le calendrier des animations a été discuté afin de l'harmoniser et d'éviter que des événements ou animations ne se fassent trop de concurrence. Les acteurs de l'animation locale ont également pu transmettre leurs infos afin d'assurer une meilleure promotion de leurs événements. C'est actuellement les responsables du PCS et du service Communication de la Commune qui gèrent ce projet.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4. Priorité 4

4 Valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune

##### 5.2.4.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

#### Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours
2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours

#### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 49 : Mise en oeuvre d'une dynamique visant à promouvoir les produits locaux	1	En cours
2	Action 50: Mise en réseau et coopération des producteurs locaux	1	Terminée
3	Action 59 (nouveau plan d'actions) : coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"	1	En cours
4	Action 60 (nouveau plan d'actions) : valoriser le "petit marché"	1	En cours
5	Action 54 : Suivi de la politique de gestion concertée des petites propriétés forestières, initiée dans le cadre du PCDR / action 68 (nouveau plan d'actions) : Mettre en lien les propriétaires forestiers locaux et l'équipe de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée.	2	En cours
6	Action 55 : Initiation d'une réflexion sur la valorisation des Fagnes	2	A entamer

#### 5.2.4.1.1. Action n°1 - Action 49 : Mise en oeuvre d'une dynamique visant à promouvoir les produits locaux

##### Description du projet

Pour mener des actions liées à la promotion des produits locaux, il est essentiel d'être à l'écoute des producteurs et de ne pas se lancer dans des projets qui ne colleraient pas à leurs attentes et à leurs besoins. Pour cette raison, l'ADL identifiera d'abord les besoins et souhaits des producteurs lors de réunions et contacts avec ceux-ci. Ensuite, des projets précis seront proposés et développés en fonction des conclusions tirées lors de ces réunions et contacts. Cette action peut également venir se greffer sur la campagne "Commune du Commerce équitable", qui valorise également les produits locaux.

##### Partenaires de l'action

les producteurs locaux  
le comité de pilotage "commune du commerce équitable"  
Le Syndicat d'Initiative  
Le service Communication de la Commune  
Convention Culture (cellule culturelle de la Commune)

##### Indicateurs

Nombre de producteurs participant au petit marché: 10  
nombre de producteurs participant au marché Saveurs d'Ardenne : 50 en 2019 - 29 en 2020  
nombre d'événements organisés lors de la semaine du commerce équitable 2020 : 4  
nombre d'abonnés à la page facebook "saveurs d'ardenne" : 2477  
nombre d'abonnés à la page facebook "Mangez Fermier - Coopérative" (anciennement "producteurs de la Haute Ardenne") : 759  
nombre de packs "apéro local" distribués lors de la soirée "drive inn" : 70  
nombre de concerts associant un bar proposant des produits locaux : 4

##### Résultat atteint

Outre la campagne "Commune du Commerce équitable", qui inclut les produits locaux dans ses actions de valorisations, l'ADL a créé des contacts et une dynamique avec les producteurs locaux, notamment à l'occasion d'échanges lors des marchés du terroir. Suite à ceux-ci, des projets ont été mis en route : le "petit marché" hebdomadaire et un projet de magasin coopératif. Deux pages facebook ont également été créées et sont régulièrement alimentées ; elles permettent une bonne circulation de l'information relative aux produits locaux.

L'ADL promeut aussi les producteurs locaux en proposant son listing aux organisateurs d'événements.

Le service Communication de la Commune et le SI ont été associés à cette dynamique afin d'assurer une promotion à plus grande échelle.

En 2020, l'ADL a également développé une collaboration avec Convention Culture. Les produits locaux sont mis en avant lors de ses activités (pack apéro local lors d'une soirée drive inn ; bar local lors de concerts).

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4.1.2. Action n°2 - Action 50: Mise en réseau et coopération des producteurs locaux

##### Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2020

L'objectif de cette action est de construire un réseau solide qui rassemble les producteurs de la commune, voire aussi ceux des communes limitrophes.

La tâche de l'ADL est donc de créer ce réseau et, dans un premier temps, de l'animer.

L'ADL s'efforcera d'impliquer les producteurs locaux dans un grand nombre d'actions communes, afin d'augmenter leur visibilité d'une part et de les amener à développer des projets communs d'autre part.

Lorsque des synergies auront été créées entre producteurs, l'ADL pourra se retirer progressivement du groupe et amener ainsi les producteurs à gérer eux-mêmes leur réseau. Des rencontres individuelles avec les producteurs locaux ont eu lieu, ainsi que des réunions visant à proposer certains projets aux producteurs. Comme indiqué dans l'action précédente, l'ADL a pu développer des contacts et une belle dynamique avec les producteurs dans le cadre des marchés du terroir.

Plusieurs actions ont été proposées.

##### Partenaires de l'action

Les producteurs locaux  
Diversiferm  
SAW-B

##### Indicateurs

Partenariats mis en place entre producteurs : collaboration entre 3 maraichers et un producteur de pommes de terre. Partage de stands au "Petit Marché".

Nombre de producteurs impliqués dans le projet de coopérative : 14

##### Résultat atteint

Aujourd'hui, les producteurs de Vielsalm et des communes limitrophes se connaissent bien et échangent de manière régulière. Certains d'entre eux ont mis en place des partenariats. Par exemple, pour les marchés ("Saveurs d'Ardenne" et petit marché), certains maraichers ont proposé de se fédérer et d'organiser un stand commun. Ils se concertent sur les légumes et fruits à produire afin de se compléter et s'entraident pour la vente.

Des débriefings et échanges sont également organisés de manière régulière pour prendre les décisions concernant les marchés (par exemple, date de reprise, adaptation des horaires...).

Un réseau s'est également créé autour du projet de coopérative, il inclut une quinzaine de producteurs.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4.1.3. Action n°3 - Action 59 (nouveau plan d'actions) : coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"

##### Description du projet

Comme indiqué précédemment, en 2017, l'ADL et son partenaire le CRH Domaine de Farnières ont lancé le marché « Saveurs d'Ardenne », un marché du terroir qui se déroule une fois par semaine en juillet-août, dans le cadre somptueux du château de Farnières. Plus qu'un simple marché, il s'agit d'un événement convivial : toutes les semaines sont proposés des concerts, des animations pour enfants, deux bars avec des boissons locales, de la petite restauration à base de produits locaux... Les exposants sont exclusivement des producteurs locaux et des artisans de la région de Vielsalm. On trouve sur ce marché des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, de la charcuterie, des condiments, de la vannerie, de l'artisanat textile, des décors en bois, des bijoux, de la céramique...

Non seulement ce marché rencontre un beau succès et permet aux producteurs et artisans de bien développer leur clientèle, mais il permet également de créer un réseau de producteurs et d'artisans animé par l'ADL. Depuis sa création, ce marché s'est déjà bien développé, mais il est encore possible de le développer davantage et d'y greffer de nouvelles initiatives (repas champêtres, mise à l'honneur de certains produits ou producteurs, renforcement du caractère durable de l'évènement, collaboration renforcée avec des associations locales et des collectivités...) susceptibles de booster les circuits courts.

L'ADL souhaite continuer à développer ce projet en plein essor avec ses partenaires et accroître sa visibilité et les retombées pour les producteurs locaux.

##### Partenaires de l'action

Le CRH Domaine de Farnières : participe à la préparation et la mise sur pied de l'évènement. Pendant l'évènement, met le lieu à disposition, gère le bar principal, les flux de véhicules et les parkings, gère une partie des animations, assure le rangement et le nettoyage des lieux après la manifestation...

Les producteurs et artisans : participent à l'évènement, assurent une partie de la promotion

Les ASBL locales : assurent les animations des enfants

Les services communaux : aide logistique

Convention Culture : prêt de matériel et gestion de certaines animations musicales ; promotion des concerts proposés.

Maison du Tourisme : promotion et communication vers les touristes et les hébergements touristiques

Service communication de la Commune : information et promotion de l'évènement

Les groupes folkloriques locaux : participent à l'animation de l'évènement

##### Indicateurs

Marché organisé en été 2020 : oui

Nombre de marchés : 8

nombre de producteurs et artisans : 29

Partenaires (outre les producteurs/artisans) : 6 - services communaux, Convention Culture, Maison du Tourisme, SI, service communication de la commune, groupes d'animation musicale.

Promotion : affiches, promotion via les réseaux sociaux, interview sur une radio locale (7FM), publicité dans la presse locale

#### Résultat atteint

L'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne" en 2020 a demandé énormément d'adaptations. Les règles sanitaires en vigueur ne permettaient ni de l'organiser dans sa forme habituelle, ni au Domaine de Farnières (qui réservait ses espaces à l'accueil de groupes de jeunes, sa mission première).

Le marché a donc été installé dans un nouveau lieu, un parcours de déambulation à sens unique a été créé et différentes mesures sanitaires ont été prévues. Certains exposants ont du également adapter leur offre (pas de petite restauration, pas de dégustation, un seul espace "bar", en dehors du parcours du marché et avec places assises prévues pour les "bulles"...). L'ADL s'est chargée de coordonner l'organisation et les adaptations de cet évènement. Elle a également supervisé la promotion de cet évènement, qui a du être créée en dernière minute étant donné le contexte.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4.1.4. Action n°4 - Action 60 (nouveau plan d'actions) : valoriser le "petit marché"

##### Description du projet

Le « petit marché » hebdomadaire a été créé à la suite de « Saveurs d'Ardenne », afin de permettre aux producteurs locaux de poursuivre la vente directe à destination de leur nouvelle clientèle, en créant un nouveau canal de vente. Il a lieu à proximité de la gare de Vielsalm et réunit moins de producteurs que son « grand frère ». On y retrouve toutefois des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, des charcuteries, des condiments (vinaigres, confitures, miel...) et du poulet. Certains produits viennent compléter cette offre de manière ponctuelle (biscuits, gaufres, produits d'entretien naturels...).

Ce petit marché se poursuit depuis septembre 2017. Il a un potentiel considérable à développer : le nombre d'exposants pourrait être augmenté, sa visibilité pourrait être renforcée, et par conséquent la clientèle pourrait être développée.

L'action de l'ADL sera donc d'accompagner le développement de ce marché et, avec ses partenaires, de développer sa visibilité.

##### Partenaires de l'action

Producteurs : participation à et promotion du marché

Services communaux : logistique (électricité, eau sur la place ; installation de chalets ou tonnelles pour certains artisans...) ; installation de supports augmentant la visibilité du marché

Presse locale et service communication de la Commune : communication à propos du marché

Associations locales : participation ponctuelle au marché et animations thématiques (ex : lors de la semaine de l'abeille ou la semaine du commerce équitable).

##### Indicateurs

nombre de producteurs différents au total : 10

nombre de producteurs présents en même temps sur le petit marché : de 6 à 8

supports promotionnels : promotion via les réseaux sociaux principalement + flyers reprenant la liste des producteurs participants et les dates auxquelles ils sont présents

## Résultat atteint

Fin 2019-début 2020, l'ADL a commencé un travail destiné à étoffer le petit marché (contacts avec de nouveaux exposants, possibilité d'organiser un bar...). Malheureusement, le marché a dû être interrompu en mars 2020. Il a pu reprendre mi-mai avec différentes adaptations permettant de respecter les règles sanitaires. L'ADL s'est chargée du suivi de ces adaptations, de la communication avec les producteurs, et de relancer la promotion et l'information à destination des clients. Malheureusement, le travail destiné à étoffer le marché à quant à lui dû être interrompu (les règles ne permettant pas d'y intégrer des produits dits "non essentiels"). Ce travail reprendra lorsque les règles sanitaires seront assouplies.

## Obstacles rencontrés (facultatif)

### **5.2.4.1.5. Action n°5 - Action 54 : Suivi de la politique de gestion concertée des petites propriétés forestières, initiée dans le cadre du PCDR / action 68 (nouveau plan d'actions) : Mettre en lien les propriétaires forestiers locaux et l'équipe de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée.**

#### Description du projet

Un premier projet, initié en 2008 en partenariat avec la Société Royale Forestière de Belgique (projet Interreg Regiowood) a permis d'associer, sur le massif du « Chêneux », les propriétaires forestiers de petites parcelles pour gérer l'ensemble de leurs biens de manière globale et professionnelle. Il a débouché sur une série d'actions : remembrement via des ventes et achats, travaux et aménagements, vente de bois. Suite au succès de cette action, un deuxième projet a été développé en 2013-2014 en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP). Un second massif fortement morcelé a été identifié et les propriétaires de petites parcelles ont été mobilisés autour du projet : visites de terrains ; conseils professionnels et gratuits ; vente de bois groupée ; travaux groupés ; formation destinée aux propriétaires. En 2015-2016, un troisième projet a été lancé, toujours en collaboration avec la CAPFP, sur un territoire plus large (Grand-Halleux - Petit-Thier). Un grand nombre de propriétaires (810) a été contacté afin de les informer, de leur proposer une visite-conseil et des actions collectives (éclaircies, coupes, ventes, bourses de travaux...). Une vente de bois groupée a été organisée et a permis de vendre 1.409 m<sup>3</sup>, issus de 21 propriétés pour un montant total de 54 000 €. En 2016-2017, la CAPFP a assuré le suivi des exploitations et de quelques travaux. Ces différents projets ont permis de mobiliser des ressources forestières et de les valoriser, mais aussi d'aider certains propriétaires à reprendre en main la gestion de leur bien dans une perspective durable. Enfin, suite à ces projets, des opérations de remise en état des voiries forestières ont été entreprises par la Commune, afin de permettre aux propriétaires d'entretenir et exploiter leurs parcelles avec plus de facilité. L'ADL et la CAPFP souhaitent poursuivre cette collaboration et développer le même type de projets sur d'autres zones de la commune, voire de manière transcommunale.

#### Partenaires de l'action

Propriétaires forestiers privés  
Commune  
CAPFP (Office Economique wallon du Bois)  
Groupe de suivi  
Société royale forestière de Belgique  
DNF



gestionnaires forestiers privés  
exploitants forestiers

#### Indicateurs

Nombre de visites-conseils en 2020 : environ 100  
Travaux groupés sur 7 Ha + reboisement sur 2,81 ha au printemps 2020  
Vente de 398 m3 de bois scolytés + 72 m3 de chablis

#### Résultat atteint

Fin 2019, un projet couvrant l'ensemble de la commune de Vielsalm a été lancé en partenariat par la CAPFP et l'ADL. Il s'agissait de proposer un diagnostic aux propriétaires et d'intervenir en priorité sur les zones scolytées. Une soirée d'information destinée à tous les propriétaires a été organisée en septembre 2019. A partir de décembre 2019 et en 2020, un peu plus de 100 visites de terrain ont été réalisées. Suite à celles-ci, des travaux groupés et des travaux de reboisement ont été réalisés au printemps 2020. Une première vente groupée de bois scolytés et de chablis a également eu lieu. Une deuxième vente groupée aura lieu début 2021. Parallèlement, afin de lutter contre les scolytes, la CAPFP a développé en 2020 un projet de location d'écorceuse thermique. Enfin, un projet de création d'un groupement de propriétaire avait été lancé fin 2019, mais a été mis entre parenthèse en 2020 étant donné les difficultés de regrouper ces propriétaires.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4.1.6. Action n°6 - Action 55 : Initiation d'une réflexion sur la valorisation des Fagnes

##### Description du projet

La commune de Vielsalm possède une grande diversité et une grande richesse naturelles. Parmi ces ressources naturelles, on retrouve des fagnes. Celle de Bihain est d'ailleurs aménagée pour un usage touristique, puisqu'un parcours en caillebotis (balade du "sacrawê") permet de la découvrir. A Vielsalm comme ailleurs, certaines zones de ces fagnes ont été occupées par des peuplements d'épicéas. Or, plusieurs acteurs aujourd'hui souhaiteraient réhabiliter ces zones et favoriser à nouveau l'apparition de la végétation typique des fagnes en lieu et place de ces peuplements d'épicéas. Un projet LIFE Nature, qui s'est clôturé en 2010, a déjà permis d'intervenir sur le plateau des Tailles afin de restaurer l'habitat naturel de plusieurs espèces animales. De nombreux acteurs souhaiteraient aujourd'hui réhabiliter et valoriser les fagnes de la commune de Vielsalm dans différents objectifs : Protection de l'environnement, conservation d'un patrimoine rare, valorisation touristique... Cependant, ces acteurs manquent de coordination. L'objectif de cette action est donc d'initier une réflexion autour de la réhabilitation et de la valorisation des Fagnes qui impliquerait tous les acteurs, associations et institutions concernés. L'implication et la rencontre de tous les acteurs permettraient ainsi de tenir compte de toutes les fonctions de ce territoire (économique, environnementale, touristique...) et de proposer des pistes de valorisation qui répondent aux attentes d'un maximum d'acteurs.

##### Partenaires de l'action

DNF  
Associations de valorisation de l'environnement (la Trientale par exemple)  
Maison du Tourisme

Acteurs touristiques  
exploitants forestiers

Indicateurs

action entamée : non

Résultat atteint

l'ADL n'a pas encore pu entamer cette action.

Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours
2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours
3	Objectif 4.4 du nouveau plan d'actions : D'ici 2025, créer une coopérative laitière	En cours

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 51: Support technique et juridique pour mettre en place des filières courtes	1	En cours
2	Action 52: Développement d'une plateforme de distribution des produits locaux	1	En cours
3	Action 56 : Soutien à la (ré)implantation de haies bocagères	2	Supprimée
4	Action 69 (nouveau plan d'actions) : coordonner un groupe de travail de producteurs	3	Terminée
5	action 70 (nouveau plan d'actions) : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier	3	En cours
6	action 71 (nouveau plan d'actions) : participer à la campagne de promotion du projet en la diffusant via plusieurs canaux	3	En cours

**5.2.4.2.1. Action n°1 - Action 51: Support technique et juridique pour mettre en place des filières courtes**

Description du projet

---

Les filières courtes permettent de faire tourner l'économie locale. L'objectif de ce projet est de favoriser ce type de filières, notamment en permettant à l'offre et la demande de se rencontrer. Pour ce faire, l'ADL organisera des rencontres entre les producteurs d'une part et les restaurateurs et/ou distributeurs d'autre part. Elle accompagnera également les producteurs locaux qui souhaiteraient développer des filières courtes, par exemple, en les aidant à trouver une vitrine pour leurs produits ou encore en favorisant leur présence sur le marché local. Cette action est à mettre en lien avec les actions présentées précédemment (actions 49 et 50).

#### Partenaires de l'action

Producteurs locaux  
Restaurateurs locaux  
Diversiferm  
SAW-B (projet de coopérative)

#### Indicateurs

rencontres et réseau créé avec et entre producteurs : oui  
nombre de producteurs impliqués dans le projet de coopérative : 14

#### Résultat atteint

Les rencontres avec les producteurs ont eu lieu et des contacts individualisés se poursuivent de manière régulière. Suite à une rencontre entre producteurs et restaurateurs organisée en octobre 2015, il apparaît qu'un des freins principaux à acheter local pour l'horeca est l'absence de livraison ou de point unique d'enlèvement. Cette difficulté est prise en compte dans le projet de magasin coopératif actuellement développé par l'ADL et ses partenaires. Un système de commande/retrait devrait être mis en place dans le cadre de ce projet. L'ADL a également développé des contacts avec Diversiferm afin de pouvoir orienter les porteurs de projets "filières courtes" vers ce partenaire.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.4.2.2. Action n°2 - Action 52: Développement d'une plateforme de distribution des produits locaux

#### Description du projet

Cette action se situe dans la continuité des actions 49, 50 et 51. Après avoir fédéré les producteurs et récolté leurs attentes, l'ADL leur proposera différentes pistes d'actions augmentant la visibilité et facilitant la distribution de leurs produits. L'ADL et ses partenaires étudieront différentes possibilités : leur coût, leur faisabilité, les possibilités de mise en place à Vielsalm. Cette action a pour objectif d'aider les producteurs locaux à développer leur activité. La création d'une plateforme de vente internet ou d'un magasin physique pourra booster leurs ventes et également permettre la création d'un, voire de plusieurs, emploi(s).

#### Partenaires de l'action

les producteurs locaux  
Diversiferm  
Groupements de producteurs et consommateurs d'autres communes, autres régions (partage d'expérience et de bonnes pratiques)  
SAW-B

## Indicateurs

rencontre avec les producteurs organisés : oui  
nombre de structure de distribution rencontrées en 2020 : 1  
nombre de producteurs impliqués dans le projet de coopérative : 14  
plan financier réalisé pour la coopérative réalisé : oui  
vente des parts en cours

## Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, l'ADL a rencontré et rassemblé les producteurs locaux. L'ADL a rencontré, durant les dernières années, plusieurs groupements ayant déjà développé des projets en filières courtes (Li Terroir, Topino, Paysans artisans, Agricover..). En 2020, elle a rencontré la Coopérative Unis Verts Paysans, qui a partagé son expérience (récente) de création de coopérative et de point de vente en circuit court.

Les Statuts et le plan financier de la Coopérative sont bouclés et l'ADL accompagne actuellement la future coopérative dans la vente des parts. La crise sanitaire ne facilitant pas les choses (réunions d'info impossibles), l'ADL s'est attelée à trouver d'autres canaux de communication : réseaux sociaux, presse locale...

Les travaux dans le futur point de vente pourront débuter dès que la somme prévue dans le plan financier pour la vente des parts sera atteinte. Lorsque le magasin sera en place, les possibilités de commandes, retraits et livraisons seront étudiées.

## Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.4.2.3. Action n°3 - Action 56 : Soutien à la (ré)implantation de haies bocagères

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Cette action ne correspond pas vraiment aux objectifs d'une ADL ; il semble que le service Environnement de l'Administration communale est plus adéquat pour porter ce type d'action.

### 5.2.4.2.4. Action n°4 - Action 69 (nouveau plan d'actions) : coordonner un groupe de travail de producteurs

Description du projet

Les producteurs de lait sont nombreux dans la région de Vielsalm. Des études scientifiques menées par l'Université de Liège indiquent que le lait produit en Haute Ardenne, par des vaches en pâturage une très grande partie de l'année, possède des qualités nutritives supérieures à bien d'autres laits. Malheureusement, ces caractéristiques ne sont pas valorisées. De la même manière, il existe en Ardenne une AOP « beurre d'Ardenne », qui est très peu utilisée et valorisée.

Suite aux différentes crises connues dans le secteur du lait, certains producteurs ont émis le souhait de se réapproprier leur produit et ses canaux de vente, et de mettre en avant les qualités particulières du lait qu'ils produisent. Ainsi, ils souhaiteraient, ensemble, créer une coopérative laitière. Ils aimeraient développer leur propre marque, qui permettrait de valoriser les qualités de leur produit.

Dans un premier temps, ils envisagent de faire réaliser un travail à façon, pour le traitement et le conditionnement du lait, la transformation et le conditionnement du beurre et peut-être d'autres produits laitiers encore à déterminer. Dans un deuxième temps, ils envisagent de créer leur propre outil de transformation et de conditionnement afin de rendre leur projet complètement autonome.

L'ADL aidera les producteurs dans ce projet en assurant un accompagnement de leur groupe de travail.

### Partenaires de l'action

Les producteurs : participation aux réunions, prise de contacts pour faire avancer le projet  
La Province de Luxembourg, Idelux, l'ULiège, Diversiferm... : information et soutien aux producteurs ; partage d'expertise et orientation

### Indicateurs

groupe de travail créé : oui  
nombre de producteurs impliqués au final dans le projet : 8

### Résultat atteint

L'ADL a commencé à accompagner un premier groupe de producteurs laitiers fin 2017. Elle a participé à plusieurs réunions et a aidé les producteurs à constituer un dossier dans le cadre d'un appel à projets de la Province. Ce dossier a été sélectionné et le groupe de producteurs a bénéficié d'un subside leur permettant de réaliser une étude de faisabilité.  
Depuis lors, le groupe a évolué (modification de sa composition notamment) et avance sans l'accompagnement de l'ADL. Il vient de créer sa marque le "Lait de la Baraque".

### Obstacles rencontrés (facultatif)

#### 5.2.4.2.5. Action n°5 - action 70 (nouveau plan d'actions) : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier

##### Description du projet

Cette action est en lien avec la précédente. La mise sur pied d'une coopérative et la recherche de subsides pour mener à bien ce projet représentera une grosse charge administrative pour laquelle les producteurs manquent de temps et dans laquelle ils ne se sentent pas toujours à l'aise. L'ADL les épaulera donc dans l'élaboration de leurs dossiers et dans le suivi de ceux-ci, afin de se donner toutes les chances d'atteindre leur objectif.

##### Partenaires de l'action

Les producteurs : participer activement à l'élaboration de leurs dossiers, fournir toutes les infos nécessaires  
Le notaire, le comptable... : rencontrer à plusieurs reprises les producteurs pour leur fournir les infos nécessaires pour leurs dossiers  
Les experts (Uliège, Diversiferm...) : fournir les infos utiles pour les dossiers de demandes de subsides

##### Indicateurs

rencontres avec les producteurs en 2020 : 0

##### Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, l'ADL a accompagné le groupe de producteurs pour l'obtention d'un subside provincial. L'ADL s'est principalement chargée d'une aide administrative. Depuis lors, les producteurs n'ont plus sollicité l'aide de l'ADL pour les démarches administratives. Celle-ci reste néanmoins à leur disposition si besoin.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

**5.2.4.2.6. Action n°6 - action 71 (nouveau plan d'actions) : participer à la campagne de promotion du projet en la diffusant via plusieurs canaux**

**Description du projet**

Afin d'être mené à bien, le projet abordé dans les deux actions précédentes aura besoin de visibilité. D'une part, au moment de la création de la coopérative, il sera nécessaire de toucher et de sensibiliser un maximum de monde pour arriver à rassembler le capital nécessaire au projet (via la vente de parts et éventuellement via un crowdfunding).  
D'autre part, lorsque le travail à façon sera lancé, il sera important de faire connaître le ou les produits et de sensibiliser le consommateur au caractère local et équitable (de par la juste rémunération des producteurs) de celui ou ceux-ci.  
Lors de ces deux moments-clés, l'ADL participera à la promotion du projet, principalement via les réseaux sociaux, mais aussi via son réseau et ses partenaires.

**Partenaires de l'action**

Les producteurs et leurs partenaires « marketing » : créer les campagnes de sensibilisation et de promotion  
Le réseau de l'ADL : relayer et diffuser les campagnes de sensibilisation/promotion

**Indicateurs**

type d'actions promotionnelles menées : relai via les réseaux sociaux + partage d'infos via la newsletter de l'ADL

**Résultat atteint**

Le projet a abouti début 2021 avec la création de la marque "Lait de la Baraque". L'ADL a été sollicitée afin de mettre en contact le groupe de producteurs avec des points de vente sur son territoire.  
L'ADL s'est aussi chargée de relayer les infos concernant ce nouveau projet sur les réseaux sociaux et via sa newsletter. Ce partage, qui vient de débiter, doit se poursuivre pendant l'année 2021.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**5.2.4.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)**

**Objectifs :**

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours
2	Mettre en place une filière de valorisation des produits	En cours

forestiers

**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 53 : Organisation de séances d'information sur la diversification pour les agriculteurs	1	A entamer
2	Action 57 : Récupération et valorisation des sous-produits forestiers et d'entretien des haies	2	A entamer
3	Action 58:Installation d'un réseau de chaleur sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux	2	Supprimée
4	Action 59:Création d'un centre du savoir du bois avec expositions et démonstrations de produits issus de la filière bois	2	En cours
5	Action 60 : Développement d'une charte forestière territoriale	2	A entamer

**5.2.4.3.1. Action n°1 - Action 53 : Organisation de séances d'information sur la diversification pour les agriculteurs**

**Description du projet**

La diversification est une des options qui permettent aux agriculteurs d'ajouter une plus-value à leur production. Elle permet également de sortir des modèles de production intensive et d'axer son travail davantage sur la qualité des produits proposés. Enfin, elle peut déboucher sur la vente en circuit court. Afin d'aider les producteurs qui le souhaitent à mettre en place une diversification et à connaître les partenaires susceptibles de les aider, l'ADL organisera des séances d'information et invitera des experts de différentes structures.

**Partenaires de l'action**

Diversiferm  
APAQ-W  
FJA  
Accueil Champêtre  
Autres structures et experts à déterminer en fonction des thématiques abordées

**Indicateurs**

Séances d'information organisées : non

**Résultat atteint**

Cette action n'a pas encore été réalisée ; il semblait compliqué de mettre en place ce type de séance d'info en 2020.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

### 5.2.4.3.2. Action n°2 - Action 57 : Récupération et valorisation des sous-produits forestiers et d'entretien des haies

#### Description du projet

On constate aujourd'hui que les sources d'énergie ont tendance à se diversifier. Ce qui était jadis considéré comme un déchet est maintenant dans certains cas considéré comme une ressource. C'est le cas notamment de certains déchets de bois qui peuvent être utilisés comme combustible vert dans la production d'électricité, de vapeur et de chaleur.

Les entreprises actives dans le secteur du bois étant nombreuses sur la commune de Vielsalm, il serait intéressant de mettre en place un système de récupération de ces "déchets" issus de l'exploitation du bois et de les valoriser. Le même raisonnement peut s'appliquer aux sous-produits issus de l'entretien des haies.

Il s'agirait donc de mettre en place un projet d'économie circulaire, afin de valoriser au mieux les ressources dont dispose le territoire communal.

#### Partenaires de l'action

Les entreprises actives dans le secteur du bois  
Les exploitants forestiers  
Les entreprises locales qui pourraient utiliser les sous-produits comme ressources  
Des partenaires-experts à identifier

#### Indicateurs

Groupe de travail créé : non

#### Résultat atteint

Ce projet n'a pas encore été lancé.

#### Obstacles rencontrés (facultatif)

### 5.2.4.3.3. Action n°3 - Action 58: Installation d'un réseau de chaleur sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux

#### Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

La zone artisanale de Rencheux est le fruit de la reconversion d'une ancienne caserne militaire. Tous les halls et terrains accueillent aujourd'hui une activité économique. A côté de plusieurs PME, dont une entreprise (Biogem) qui développe et exporte des produits de gemmothérapie dans de nombreux pays, on y constate une présence importante du secteur de l'économie sociale. Plusieurs bâtiments sont occupés par l'ASBL "Les Hautes Ardennes" qui a développé des activités variées : travail du bois, packaging, tri de déchets spécifiques ainsi que restauration. On retrouve également sur ce site la SCRL "les Lavandières du Bonalfa", une entreprise sociale de blanchisserie et de repassage. Signalons enfin que plusieurs des anciens bâtiments de la caserne sont aujourd'hui occupés par le secteur associatif (Croix Rouge, plusieurs associations sportives...). Créer un réseau de chaleur sur ce site pourrait donc bénéficier à plusieurs entreprises et associations. En outre, ce système de chauffage collectif présente de nombreux avantages au niveau environnemental, économique et technique.



La possibilité de créer un tel réseau a donc été étudiée par la Commune. Il est apparu que les coûts d'investissement seraient trop importants en regard des besoins en chaleur relativement faibles des activités actuellement développées sur le site. Cette action ne sera donc pas menée, du moins pas avant plusieurs années. Elle a donc été retirée du plan d'actions de l'ADL.

#### **5.2.4.3.4. Action n°4 - Action 59:Création d'un centre du savoir du bois avec expositions et démonstrations de produits issus de la filière bois**

##### Description du projet

L'exploitation du bois, et plus particulièrement de l'épicéa, est une activité importante à Vielsalm et dans sa région. Notons aussi que l'exploitation de l'épicéa représente la part la plus importante de l'industrie du bois en Wallonie. Pourtant cet arbre est peu connu, et peu valorisé. A Vielsalm, la forêt, qui couvre plus de la moitié du territoire, est composée en grande partie d'épicéas. Grâce à l'altitude relativement élevée de notre territoire, cet arbre y rencontre les conditions optimales pour se développer.

Non seulement il façonne nos paysages et constitue une ressource importante pour nos entreprises, mais il est aussi lié à l'histoire des habitants de la commune...

Toutes ces facettes de l'épicéa pourraient être valorisées dans un parcours, voire dans une « Maison de l'Epicéa » destinée autant aux citoyens qu'aux touristes. Elle aurait une vocation pédagogique, mais aussi ludique et récréative !

Afin de mettre sur pied ce projet, l'ADL coordonnera un groupe de travail rassemblant des experts forestiers, la DNF, la Maison du Tourisme, des représentants des entreprises actives dans le secteur du bois...

##### Partenaires de l'action

Experts forestiers  
DNF  
Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Entreprises actives dans le secteur du bois  
Commune

##### Indicateurs

dossier de présentation du projet rédigé : oui  
partenaires impliqués : Jacques Rondeux (expert), Maison du Tourisme

##### Résultat atteint

Une première réflexion a été menée par l'ADL, la Maison du Tourisme et monsieur Jacques Rondeux, professeur de Gestion et d'Economie Forestière à la Faculté Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège) (et parallèlement citoyen de la commune de Vielsalm).

Ce premier projet a été envoyé au SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'au CGT, pour obtenir un premier avis.

Le projet semble intéressant, il faut à présent réunir davantage de partenaires et travailler à une proposition plus concrète.

Etant donné le contexte particulier de 2020, ce projet a été mis en standby.

##### Obstacles rencontrés (facultatif)

le coût d'un tel projet est très important.

#### **5.2.4.3.5. Action n°5 - Action 60 : Développement d'une charte forestière territoriale**

##### Description du projet

Les chartes forestières sont des documents d'orientation qui concernent la forêt et ses abords, elles proposent l'aménagement et le développement de projets cohérents et collectifs sur le territoire.

Elles permettent donc d'avoir une vision globale du développement souhaité dans un massif forestier donné, mais aussi de coordonner les différents acteurs concernés par ou actifs sur ce massif.

Un outil de ce type permettrait d'envisager le développement durable et à long terme de la ressource importante que constitue la forêt sur le territoire salmien. Il permettrait également de préciser et d'harmoniser les différentes fonctions (économique, touristique...) que peut avoir cette forêt.

**Partenaires de l'action**

Commune  
DNF  
Exploitants forestiers  
Propriétaires forestiers  
Maison du Tourisme  
Syndicat d'Initiative  
Experts à indentifier

**Indicateurs**

Groupe de travail créé : non

**Résultat atteint**

L'ADL n'a pas encore eu la possibilité d'entamer ce projet.

**Obstacles rencontrés (facultatif)**

**6. Actions récurrentes**

Sélectionnez les actions récurrentes que vous avez mises en place

- Annuaire, répertoire
- Mise à jour des bases de données
- Newsletter / site web / réseaux sociaux
- Participation aux événements des acteurs locaux
- Réalisation de 'welcome pack'
- Accompagnement de porteurs de projets
- Séances d'informations
- Actions de réseautage à destination des entreprises du territoire
- Actions de promotion du commerce local
- Cadastre des cellules vides
- Développement de partenariat
- Participation aux différentes plateformes
- Autres

Précisez	
soutien aux commerçants et participation à leurs réunions (ac	
Précisez	
Diffusion régulière d'information vers les entreprises (acti	

**7. Indicateurs globaux**

Nombre d'indépendants sur le territoire

4 9 2

Nombre de producteurs vendant en circuit court

2 2

**Nombre de commerces et répartition par catégorie des commerces (selon la demande d'agrément).**

Catégorie de commerces	Nombre
------------------------	--------

alimentation-boissons				1	4
boulangerie-pâtisserie-pralines				6	
ameublement-décoration				4	
animaux (soin)				3	
artisanat				7	
bien-être - soin du corps - beauté				2	1
cadeaux - jouets				5	
coiffure				1	4
électroménager - électricité				2	
fleuristes				4	
garage - auto/moto - auto-école - station				2	1
horeca				4	2
imprimerie				1	
librairie - presse				4	
bricolage - quincaillerie				3	
matériel médical-paramédical				2	
équipement de la personne				9	
pharmacie - herboristerie				6	
pompes funèbres				2	
sports et loisirs				4	
taxidermie				1	
<b>Total :</b>				<b>1</b>	<b>7 5</b>

## 8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème
12 / 03 / 2020	Bièvre	présentation de l'App du terroir - présentation de microstart - tour des actualités et échange de bonnes pratiques.
05 / 05 / 2020	réunion zoom	Relais d'infos (sources SNI/1890...) Actions de soutien / de relance : Guide pratique de réouverture Taxation (action de lobbying) / aides financières communales Communication sur le « consommez local » Chèques commerces / Bons de réduc / Plateformes qui centralisent des bons d'achats (Horeca comeback / Je soutiens mon artisan) Divers
03 / 12 / 2020	réunion ADL Luxembourgeoises - visio zoom	relance des horecadays

## 9. Formation continue des agents

Date	Durée (en jours)	Sujet	Organisme dispensateur
27 / 10 / 2020	1	webinaire - l'impact du Covid sur l'économie locale	UVCW
16 / 11 / 2020	1	webinaire - échange de bonnes pratiques (dans le cadre de la covid)	UVCW
26 / 11 / 2020	1	facebook live UCM "comment booster la visibilité de votre page professionnelle sur les réseaux en produisant des contenus engageants ?"	UCM
14 / 12 / 2020	1	webinaire sur l'économie circulaire	UVCW

## 10. Commentaires (facultatif)

Afin de faciliter la lecture de ce rapport :

- les actions déjà terminées lors du rapport précédent (pas de modification des textes) sont signalées par "ACTION TERMINEE EN 2020"

- les actions issues du nouveau plan d'action (agrément débutant en janvier 2021) et déjà entamées sont signalées par "(nouveau plan d'actions)"

Pour une grande majorité des actions, la situation sanitaire inédite de 2020 a constitué un obstacle important. Celui-ci n'a pas été signalé à chaque fois dans la boîte "obstacle rencontré" afin de ne pas être répétitif.

## 11. Déclaration sur l'honneur et engagements

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	Deblire	Elie

Fonction

président de l'ADL

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

## 12. Protection de la vie privée et voies de recours

### 12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

### 12.2. Voies de recours

**Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?**

**1. Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

**2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>